

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

JACQUES ET MARIE.

SOUVENIR D'UN PEUPLE DISPERSÉ.

VI

Pour Jacques en particulier, l'heure de la capitulation fut poignante ; ce fut une heure d'irrésolution où il dût livrer dans son cœur des combats plus désespérés que ceux où il avait déployé toute sa valeur. Sa situation ne lui permettait pas de temporiser ; elle ne lui offrait que deux chemins pour y jeter sa vie : il fallait choisir de suite entre la France ou l'Angleterre ; renoncer à la première, ou abandonner sa famille et Marie, qui devaient rester quelque part sur la terre conquise ; et puis, en se donnant au vainqueur, il demeurait encore entre l'incertitude de pouvoir retrouver les objets de ses affections et la nécessité d'un serment abhorré... Il était d'ailleurs accablé par l'insuccès de son dévouement et par la pénible indifférence avec laquelle le gouvernement avait vu tant de sacrifices ; la carrière militaire n'avait plus pour lui de but, il ne tenait pas à la poursuivre sur un autre continent et contre d'autres ennemis ; il ne s'était fait soldat que par haine contre les Anglais et pour défendre ses foyers, il était maintenant rassasié de cette tuerie que n'avait pas voilée les fumées de la gloire, et qui n'avait pu détourner aucun de ses malheurs ; il ne

pouvait pas se faire à l'idée que cette terre qui lui avait donné une substance, un ciel, un espace, des eaux, une manière de vivre devenus propres à ses sens, n'était plus la patrie.

—Oh ! si j'avais la certitude, s'écriait-il en ce moment, de retrouver, au fond de quelque solitude, mon vieux père et Marie !... J'y fixerais ma vie, et ce serait encore là du bonheur ! Il nous sera facile, durant bien des années, dans ces forêts sans limites, de cacher notre existence et d'ignorer le joug du conquérant ; nos enfants, qui n'auront pas servi d'autres drapeaux, verront arriver le nouveau au milieu des travaux de la paix, et ils ignoreront, eux, sur quelle cendre il a passé et quelles ruines il a laissé derrière lui !... le décret de la Providence n'aura déchiré que nos entrailles, il ne laissera à notre postérité que des regrets... Mais ce serment ! ce serment qu'il me faut, avant tout, aller proférer pour moi et pour eux, que je ne puis éluder, qui va lier mes pensées, mon bras, mon sang ! Oh ! qu'il m'est dur d'imposer cela à ma conscience, de river ce lien sur mes reins et sur mon cou !... et si, après m'être enchaîné, je ne retrouve jamais dans ces espaces immenses ni mon vieux père, ni Marie, ni aucuns des miens, s'ils ont suivi des routes inconnues, s'ils n'existent plus !... oh ! alors, mon Dieu, vous me soutiendrez !...

En articulant ces paroles, Jacques promena un instant son regard sur cet horizon plat qui s'étend autour de l'île de Montréal jusqu'à l'infini, et qui à cette époque devait apparaître comme un océan de verdure, et il sembla demander à cette immensité quel gage de bonheur elle réservait à ses espérances. Puis il tira de sa poche cette lettre de Winslow que George lui avait remise devant Québec. Il l'avait si bien et si souvent fait traduire, depuis, qu'il la lisait et la comprenait maintenant comme s'il eût toujours possédé la langue anglaise ; il se mit donc à la parcourir pour la centième fois et à en méditer chaque point avec une grande attention.

Nous allons la lire avec lui :

“ Mon cher Capitaine,

“ Depuis notre départ, nous n'avons pas cessé de nous occuper de vos protégés et nous avons usé largement des moyens que vous nous avez donnés de soulager les Acadiens. Votre banquier trouve que nous faisons honneur à votre munificence. Nous faisons distribuer tous les jours des aliments à tous ceux qui ne peuvent rien gagner. Nous avons fait visiter les malades par des médecins. Grâce à vos bonnes intentions et au plaisir que nous éprouvons d'ailleurs de soulager ces infortunés, leur état s'améliore. Quant

à la famille Landry, qui nous intéresse plus que jamais, je dois vous en parler plus en détail.

“ J’ai continué les recherches que vous aviez commencées, pour réunir ensemble ces tendres cœurs déchirés, et j’ai le chagrin de vous mander que j’ai peu réussi. Ces recherches étaient d’autant plus difficiles que les armateurs n’avaient pas pris la peine d’enregistrer le nom des déportés ; comme il leur suffisait, pour toucher leur salaire, de constater le nombre de ceux qu’ils avaient à leur bord, ils ne se sont pas donné plus de peine.

“ J’avais ouï dire que le vieux notaire Leblanc venait d’arriver à Philadelphie ; j’y fis faire aussitôt des perquisitions qui n’eurent d’autres résultats que de m’apprendre la fin déplorable de ce vieux serviteur de notre gouvernement. Accosté d’abord dans le port de New-York avec sa femme et deux de ses plus jeunes enfants, il n’avait pas voulu s’y reposer sans avoir retrouvé quelques autres des siens. Mais sa santé était déjà trop délabrée pour supporter plus de fatigue et de chagrin, il expira en rejoignant trois autres membres de sa famille. On ne sait ce que sont devenus les seize qui manquent encore. Quelques rapports recueillis en Pensylvanie m’ont fait soupçonner que le père Landry serait mort lui-même à bord de l’un des pontons, et aurait été jeté à la mer. D’ailleurs, près de trois cents de ceux qui sont arrivés dans cette province ont déjà péri de maladie et de misère.

“ Pour se délivrer de la dépense qu’entraîne le soutien de ceux qui survivent, le gouvernement leur a offert de les *vendre comme esclaves !*... Vous savez déjà qu’ici la ville s’est crue généreuse en offrant de placer, dans la maison des pauvres, les enfants que leurs parents ne peuvent pas alimenter. Nous leur avons enlevé une partie de leurs affections et nous leur demandons, *par charité*, de leur arracher le reste. Nous les avons fait prisonniers sans raisons légitimes et nous trouvons lourd de leur donner à manger ; et nous nous étonnons qu’ils refusent de pareils témoignages de bienveillance ! Vraiment, nous allons laisser une belle preuve de notre esprit de justice à la postérité !

“ Malgré tous mes efforts, je n’ai pu me mettre sur la trace d’aucun des frères de Marie ; il n’est pourtant pas probable qu’ils aient tous succombé ; quelques-uns auront réussi, je l’espère, à s’échapper du côté du Canada ou de la Louisiane. Je sais qu’un convoi s’est dirigé vers le Mississipi ; que deux vaisseaux ont été saisis par les prisonniers et forcés de rebrousser chemin vers la Baie-des-Français, d’où personne ne les a vu revenir, et qu’un autre s’est perdu, corps et biens, sur les côtes de la Pensylvanie. On m’a dit qu’une partie

de ceux qui avaient été déposés sur le littoral de la Georgie s'acheminaient vers le nord avec l'espoir d'atteindre l'Acadie. Quoiqu'ils n'ignorent pas l'immense étendue de côtes qui les séparent de leur patrie, ils ne désespèrent pas d'y arriver. Plusieurs ont atteint New-York ; et ils rapportent qu'un grand nombre d'entre eux ont péri dans ce long voyage. Pauvres gens ! ils ne se doutent pas de ce qui les attend ici. Lawrence vient d'expédier l'ordre de les disperser de nouveau !...

“ Depuis quelques mois, j'ai dû négliger vos intérêts devant les occupations incessantes que m'a donné le service.

“ Vous le voyez donc, mon cher capitaine, toutes nos peines n'ont abouti qu'à constater des pertes irréparables pour nos protégés. Comme il n'y avait aucun avantage à leur rendre compte de ce triste résultat, j'ai préféré leur laisser tout ignorer. Le hasard et le temps leur révéleront toute l'étendue de leur malheur. Cependant, comme leur isolement me paraissait les accabler de jour en jour davantage, je leur ai proposé de les acheminer vers le Canada. Ils acceptèrent ma proposition avec reconnaissance. Un échange de prisonniers avait eu lieu, je profitai du départ de quelques Français pour leur confier les proscrits. Un convoi de nos troupes qui partait pour la frontière les accompagna jusqu'au lac Champlain. Je doute que la mère Landry et la veuve Trahan aient pu survivre à ce long voyage, Si le succès couronne nos efforts sur Québec, vous saurez bientôt si mes prévisions se sont accomplies.

“ Adieu, mon ami,

“ JOHN WINSLOW.”

Après cette nouvelle lecture, Jacques se leva ; sa résolution était arrêtée : il allait l'exécuter.

S'il restait quelquefois indécis entre deux grands intérêts de sa vie, aussitôt qu'il avait fait son choix, il ne consultait plus que son énergie. Il se rendit donc au quartier où était cantonné le corps désarmé de M. de Boishébert pour faire ses adieux à ses confrères et à son commandant. Celui-ci, qui soupçonnait les motifs secrets de la conduite de son capitaine, ne voulut pas lui adresser de questions sur ce qui le faisait renoncer au service de la France. Jacques lui sut gré de sa discrétion : il avait trop combattu dans son propre cœur pour aimer à lutter encore avec un ami pour lequel il avait tant de considération. Cet adieu fut presque silencieux ; on se pressa vivement poitrine contre poitrine, avec des larmes dans les yeux. En apercevant quelques lambeaux de son drapeau de Montmorency et de Sainte-Foy, que son chef rappor-

était sans doute en France comme une relique, Jacques s'en empara et, les embrassant étroitement, il ne put s'empêcher de s'écrier :

— Adieu ! je ne te reverrai plus que dans mon souvenir et dans mon amour passé... que dans mes heures de désespoir ! c'est fini !... Maintenant, il me faudra prier pour que tu ne reparaisse jamais sur cette frontière... je serais obligé de te combattre !...

Quelques compagnons d'armes qui n'étaient pas dans l'intimité du proscrit acadien, moins discrets que leur commandant, ne pouvaient comprendre pourquoi ce fier ennemi des Anglais voulait rester en arrière ; ils s'écriaient en le voyant passer devant eux :

— Quoi ! vous, capitaine Hébert, vous renoncez à la France malheureuse et vaincue !...

Jacques se sentit suffoqué et il hâta le pas : il lui sembla dans ce moment qu'il franchissait un océan et qu'il mettait le pied dans un autre camp : malgré les motifs purs qui le guidaient, il crut que la honte des transfuges rougissait son front, et il fut prêt de se rejeter en arrière. Mais Wagontaga, à qui il avait donné le bras, l'entraîna sans comprendre son émotion.

De là, il se rendit devant les magistrats chargés de recevoir le serment d'allégeance, et il le prêta ; puis, ayant découvert des bateliers, il loua une embarcation et se dirigea avec son compagnon vers la mission de la Prairie de la Magdeleine, que les Jésuites évangélisaient depuis plusieurs années. Voici quel était le but de ce voyage.

Jacques savait qu'un grand nombre de ses compatriotes, lors de leur émigration, avaient obtenu du gouvernement d'ouvrir quelques nouvelles concessions le long du St.-Laurent. Durant les deux hivers précédents et pendant sa retraite sur Montréal, il avait pu recueillir assez d'informations pour être persuadé qu'aucuns de ses parents ne se trouvaient dans les établissements situés entre Québec et Montréal, mais il avait su tout dernièrement que plusieurs familles acadiennes s'étaient fixées, sous la direction des Pères Jésuites, dans un endroit isolé, en arrière de leur mission, au milieu de la vallée formée par le St.-Laurent et le Richelieu. Il ne connaissait le nom d'aucune d'entre elles ; mais il espérait avec raison obtenir tous les renseignements nécessaires à la maison de la compagnie : il avait connu autrefois plusieurs de ces zélés missionnaires ; il espérait en rencontrer quelques-uns à la Prairie de la Magdeleine. Il faisait encore une hypothèse assez vraisemblable et qui n'avait pas moins de charme pour lui :

— Si Marie est venue au Canada par le lac Champlain et le Richelieu, comme le laisse croire la lettre du colonel Winslow,

elle se sera arrêtée dans le premier établissement où elle aura rencontré quelques-uns de ses compatriotes.

Or, la *Petite-Cadie*, bien isolée à cette époque, se trouvait sur son chemin.

VII

C'est donc le cœur plein d'espérance et de crainte que Jacques monta les degrés du perron qui conduisait à l'humble habitation des Pères. Un frère vint ouvrir la porte du parloir et introduisit les voyageurs dans une pièce déjà remplie de monde, puis il leur dit :

— Vous désirez parler à quelqu'un d'ici ?

— Oui, bon frère, répondit Jacques, je voudrais avoir un moment d'entretien avec le Père Supérieur.

— Le voici lui-même qui vient. Veuillez vous asseoir, en attendant qu'il ait terminé avec ces autres personnes.

La plupart de ces visiteurs étaient des femmes, des vicillards et des enfants canadiens ou sauvages ; en apprenant la capitulation, ils étaient accourus auprès de leurs pasteurs pour leur demander des conseils et des secours, apprendre quel sort leur était réservé et ce qui allait advenir à leurs parents restés sous les armes. Le bon religieux répondait à tous selon son cœur et comme le requéraient les besoins de chacun ; il distribuait en même temps ce que sa charitable indigence lui permettait d'enlever à la vie de la petite communauté pour le donner à ceux qui requéraient les soins les plus urgents. Une table était dressée dans un coin où les habitués de l'aumône allaient prendre quelque nourriture que leur distribuait le frère portier. Puis il congédiait tout ce monde avec douceur, leur disant :

— Allez, mes enfants, espérez en Dieu et priez ; soyez ensuite sans inquiétude. Regagnez vos maisons et vos cabanes, vous reverrez bientôt vos parents, il ne leur est pas arrivé de mal. Ce soir, à l'*Ave Maria*, trouvez-vous tous dans la chapelle ; je vous donnerai les avis que le ciel m'inspirera... Et tous ces malheureux se retirèrent, l'âme calmée par ces simples paroles qui représentaient pour eux la sagesse et la volonté divine. La paix qui régnait sur le front du prêtre descendait dans tous ces cœurs naïfs. En le voyant s'approcher de lui, Jacques sentit augmenter ses espérances ; il lui sembla qu'un air vivifiant venait l'envelopper, il éprouvait une

sensation de repos et de satisfaction qu'il avait oublié depuis longtemps.

— Et vous, dit le Supérieur en l'accostant, vous avez aussi à me parler, que désirez-vous ? à qui ai-je l'avantage de parler ?

— Je suis un proscrit acadien ; depuis le jour de mon exil, j'ai servi constamment la France, et maintenant que je ne puis plus rien faire pour elle, je cherche mes parents dispersés.... Je venais vous demander, mon Père, si dans votre maison quelqu'un n'aurait pas entendu parler d'eux.

— Comment se nomment-ils ?

— Mon père se nomme Pierre Hébert, et nous sommes alliés aux Leblanc, aux Landry, aux Côtiaux.

— Mon enfant, ces noms ne me sont pas inconnus ; je les ai souvent entendu prononcer lorsque j'étais à Québec et même depuis le peu de temps que je suis ici. Mais je ne puis moi-même vous donner aucun renseignement exact sur les familles qui les portent et sur les lieux où elles résident ; depuis que j'habite la Nouvelle-France, j'ai exercé mon ministère surtout parmi les sauvages. Un des Pères de cette mission pourra vous être plus utile que moi ; il a séjourné au milieu de vos compatriotes, il les a suivis après qu'ils se furent enfuis de leurs pays, les a aidés dans leurs nouveaux établissements, et depuis les quelques semaines qu'il est ici, il a visité deux fois ceux qui se sont fixés à quelques lieues d'ici, sur les bords de la petite rivière de Montréal : peut-être le connaissez-vous.

— Puis-je savoir son nom, mon Père ?

— C'est le Père de la Brosse.

— Le Père de la Brosse ! s'écria Jacques, mais c'est presque un frère d'armes, il a vécu pendant près d'un an à côté de moi ; nous couchions sous la même tente. Oh ! qu'il m'a fait du bien, après les dures séparations que je venais de subir, quand nous errions dans les environs de l'Acadie, moi, pour protéger nos émigrés, lui pour les recueillir et les consoler ! Que je suis heureux de le rencontrer encore !

— Malheureusement, dit le Père Supérieur, il ne se trouve pas maintenant dans la maison ; on est venu le quérir pour des malades en danger... précisément pour un Acadien de la nouvelle commune. Il ne reviendra pas, probablement, avant mardi prochain. C'est aujourd'hui vendredi ; or, comme les chemins sont très-mauvais, et que le Père veut donner à ces bonnes gens le service divin, les visiter tous un peu, leur offrir tous les secours spirituels, les préparer au grand coup qui vient de les frapper, il a besoin de ces quatre jours.

— Depuis combien de temps est-il parti ? dit Jacques avec précipitation.

— Depuis une heure seulement.

— Alors, il nous sera facile de le rejoindre, n'est-ce pas, mon Père, en prenant le pas d'expédition ?

— Je n'en doute pas ; le Père de la Brosse a maintenant le pas appesanti ; mais je vous en préviens, la route est difficile.

— Alors, mon Père, permettez que nous partions ; j'ai grande hâte de causer avec lui ; s'il allait me conduire lui même à la maison de ma famille !...

— Je vous le souhaite, mon brave ; quand on sait si bien accomplir ses devoirs de citoyen et d'enfant, on mérite que Dieu nous récompense ; que la bénédiction d'un vieillard vous accompagne dans vos pieuses recherches ! Si nous restons ici... et si le ciel vous favorise dans votre voyage, venez me conter votre bonheur, afin que je me réjouisse avec vous.

Après ces paroles, le saint religieux indiqua à Jacques la route qu'il devait suivre.

Un seul chemin traversait alors l'immense forêt qui séparait le St.-Laurent du Richelieu ; c'était celui de St. Jean, et c'est celui que le Jésuite avait désigné à nos voyageurs. Il était droit et déjà bien tracé, on ne pouvait s'y égarer : Jacques et Wagontaga s'y avancèrent rapidement, mais après avoir franchi un espace de trois lieues à peu près, ils commencèrent à s'étonner de ne pas apercevoir, même dans le lointain, le missionnaire qu'ils désiraient tant rejoindre.

— Pour quelqu'un dont le pas est appesanti, se dit Jacques en lui-même, je trouve qu'il enjambe lestement cette route d'enfer ; il faut qu'un ange l'ait voituré, ou bien qu'il soit tombé aux mains de quelques patrouilles anglaises.

En effet, ce chemin, qui a été dans tout le temps un des plus difficiles du pays, était à cette époque à peine praticable dans les plus beaux mois de l'été ; percé à travers des marais, des savanes et des terres argileuses, ponté à plusieurs endroits de bois rond, il avait servi de passage, durant toute une saison, à toutes les troupes françaises et anglaises ; ce n'était plus qu'une voie de cahots et de boue. A tout instant les deux voyageurs étaient forcés d'entrer dans le fourré pour tourner quelques mauvais pas, et aussi, pour éviter la rencontre de quelques bataillons anglais qui rejoignaient l'armée de Montréal. Quoique Jacques fût pourvu d'un acte qui faisait foi de son allégeance, il pouvait fort bien arriver que les conquérants missent des entraves à son voyage. Il fut donc bienheureux, quand, arrivé dans les environs de la petite rivière de Montréal, qu'on appelle communément aujourd'hui rivière de Lacadie, il trouva un

sentier de traverse qui pénétrait à droite dans le cœur de la forêt, et qui, selon les indications du Père Jésuite, devait le conduire directement aux premiers établissements acadiens.

Cependant, il n'eut pas meilleure fortune dans le sentier que sur la grande route ; celui qu'il poursuivait avec tant d'ardeur ne s'offrit pas plus à son regard. Le soleil baissait rapidement, et sous l'épaisse feuillée, il faisait déjà soir. Ignorant les lieux et les distances, dans ce pays inconnu, Jacques craignit de s'égarer et d'être obligé de revenir sur ses pas, et il se demanda souvent comment le missionnaire avait pu franchir si rapidement un pareil chemin, ou par quel charme il avait pu tromper sa poursuite. Wagontaga fit observer qu'ils ne rencontraient sur le sol aucunes pistes bien récentes.

— Allons ! hâtons-nous encore s'il est possible, lui dit son compagnon.

Ils marchèrent encore quelque temps avec cette inquiétude, puis après quelques milles parcourus, ils remarquèrent que les lueurs du soleil couchant arrivaient plus librement sous les voûtes impénétrables de la futaie ; ils touchaient à la lisière d'une prairie de castor, ou bien à une éclaircie faite par des défricheurs... Ils arrêtaient plus volontiers à cette seconde conjecture, et ils eurent raison. C'était l'abord d'un premier hameau qui se dévoila bientôt après : quelques arpents de chaumes ; une cabane couverte en paille ; une hutte pour les bêtes ; un meulon de foin ; une femme assise au seuil de sa porte ; quelques petits enfants occupés à fagotter près d'un bûcher de bois vert ; une colonne de fumée qui montait dans la lumière rose du soir, partant d'un trépied sur lequel mijottait le souper ; une vieille haridelle, naguère superbe cavale qui avait échappé aux boulets des Anglais et à la dent de ses compatriotes, et qui se délectait maintenant en broutant sans partage l'herbe de son champ et en mirant ses nobles infirmités dans la rivière qui passait auprès : voilà quel était tout le tableau. Jacques n'en fut pas moins enchanté.

En apercevant le sauvage, les enfants puis la mère rentrèrent dans la maison. Ce pauvre réduit ne les mettait pas, pourtant, à l'abri de la violence ; la porte, qui était la seule ouverture de l'habitation, ne consistait qu'en quelques pièces de bois mal jointes que les habitants suspendaient, à la nuit, devant l'entrée.

Aussitôt que Jacques s'en fût approché, il mit la tête au guichet et dit à la mère :

— N'ayez pas peur, brave femme, nous sommes de vos amis : je venais seulement vous demander si vous aviez vu passer le missionnaire, cette après-midi.

— Not' nouveau Père ? répondit celle-ci.

— Précisément.

— Eh ! ben, non, monsieur, je ne l'avons pas vu depuis quinze jours.

— C'est étrange ! fit Jacques ; est-ce qu'il peut passer par un autre chemin ?

— Sans doute, monsieur, depuis quelque temps il vient toujours par un sentier isolé, plus direct que le chemin du roi et meilleur pour les piétons ; vous le rencontrerez à trois quarts de lieue d'ici.

— Pourriez-vous me dire, ajouta Jacques, s'il se trouve des Hébert parmi les habitants de cette nouvelle commune ?...

— Des Hébert ! monsieur, oh ! il n'en manque pas. D'abord, mon mari est un Hébert... Thomas, fils de Thomas et petit-fils du grand Thomas... puis, j'avons un cousin, qui est not' cinquième voisin. Paul dit le courteau, un blond ; puis j'avons un oncle, qui s'appelle François à Simon, c'est le père de not' cousin : ils restent côte à côte ; puis il y en a encore d'autres....

Il y a un proverbe qui est quelquefois faux, c'est celui-ci : " Abondance de bien ne nuit pas : " dans ce moment Jacques trouva que pour avoir tant cherché des Hébert, le ciel lui en envoyait trop à la fois. L'histoire doit dire que ce nom était aussi répandu parmi les Acadiens que celui de *Smith* chez les Anglais.

— Et d'où vient votre famille ? poursuivit notre capitaine.

— De Port-Lajoye, dans l'Île St. Jean : elle sortait originairement des Hébert de la Rivière-aux-Hébert, sur la Baie de Beau-Bassin.

Evidemment, se dit Jacques en lui-même, voilà des parents qui ne me touchent pas de très-près.

— Et les autres Hébert de la commune, ajouta-t-il tout haut, les connaissez-vous bien ? savez-vous de quelle partie de notre pays ils étaient ?

— Je ne les connaissions pas beaucoup, monsieur. Il n'y a pas un an que je sommes ici ; et je n'avions pas eu le temps, je vous assure, de courir le voisinage qui n'est pas encore proche, comme vous voyez : faire un peu de terre-neuve, semer un p'tit brin de grain, le couper et le mettre à l'abri ; puis, soigner quatre enfants, pour une pauvre femme presque toujours toute seule, tout ça ne laisse pas le temps de voisiner, ni d'être malade, allez !... et avec ça mon pauvre mari qui est à la guerre depuis le mois d'avril ! Ah ! quand ça finira-t-il, cette guerre-là ?... Mon Dieu ! qu'est-ce que j'allions devenir ?... Vous qui venez de ces endroits, dites-donc, comment ça va-t-il ? J'avons entendu de ce côté-là comme des coups de canon, et les petits enfants qui sont allés ce jour-ci près du chemin St.

Jean pour voir s'ils ne verraient pas venir leur père, m'ont dit qu'ils avaient vu passer beaucoup de soldats.

— Rouges comme des pavots ! cria l'ainé de la bande.

— Ici, continua la mère, je n'voyons passer que des lièvres.

— Les Anglais ont le dessus, brave femme, le pays est à eux.

— Mon doux Jésus ! ils vont donc encore nous brûler, nous chasser !...

— Non pas ; cette fois, M. de Vaudreuil nous a abandonnés à condition que nous soyons bien traités ; ainsi, calmez-vous, la guerre est terminée, et vous reverrez bientôt votre mari. Dans quel corps était-il ?

— Dans celui du commandant Pouchot.

— Oh ! oh ! fit Jacques, alors c'était un brave ;—mais, poursuivit-il à part, il doit laisser une pauvre veuve.

— Vous l'avez connu ? dit la femme avec un certain orgueil...

— Non, mais ils étaient tous comme leur chef, dans ce bataillon-là. Allons, adieu, bonne femme ; prenez courage ! Où croyez-vous que je trouverai les autres Hébert ?

— Au-delà des Boudreau, des Dupuis, des Bourgeois... vous pouvez vous informer quand vous arriverez à ce chemin que je vous ai dit, où a dû passer not' Père ; vous n'avez d'ici là qu'à suivre la rivière.

— Ce n'est pas moins un inconvénient, dit Jacques en s'éloignant avec son compagnon, d'avoir eu des aïeux qui ont su si bien multiplier leur nom.

— C'est vrai, répondit Wagontaga ; mais s'ils n'avaient pas tant eu d'enfants, il ne te resterait plus l'espoir de retrouver tes parents, mon chef, et ce nouveau voyage serait encore perdu.

— Oui, mais il est bien cruel, Wagontaga, de voir si souvent cet espoir trompé ; combien de fois, en apprenant que quelqu'un portait mon nom, ai-je demandé vainement s'il était de ma famille !... combien souvent mon cœur a palpité pour ce qui n'était qu'une illusion !...et aujourd'hui, si je suis encore frustré dans mon attente, de quel côté pourrai-je adresser mes désirs?... il me faudra aller parcourir la Nouvelle-Angleterre.

— Tu viendras avec moi, mon frère, dit Wagontaga.

— Et que vas-tu faire toi-même, maintenant ? te soumettre aux Anglais, regagner les domaines de ta tribu, ou te résoudre à rester près de moi ?

— Moi, me soumettre à ces blancs ! s'écria le Micmac : non, non, nous ne nous soumettons jamais qu'à la loi de la mort. Il est encore glorieux pour un guerrier vaincu de braver les horreurs du sup-

plie, d'insulter ses ennemis qui le lient sur le bûcher, de les braver sous les coups de leurs casses-têtes, dans les ceintures de haches brûlantes. Nous combattons jusqu'à l'anéantissement, jusqu'à la dispersion de la tribu, alors ceux qui sont pris savent mourir, et ceux qui s'échappent vont plus loin engendrer une génération de vengeurs. Nous prêtons notre secours aux autres nations, dans la guerre, mais nous ne lions jamais nos bras et notre volonté. Vous autres, blancs, vous pensez à vos parents, à vos femmes, vous avez des cœurs mous; nous autres, nous ne voyons que l'insulte faite aux os de nos pères, et nous ne vivons pas s'ils ne sont pas vengés dans le sang de nos ennemis. Ma tribu a été dispersée, les os de mes aïeux ont été souillés; je serais impie si j'allais m'asseoir, seulement durant un soleil, sous la tente de ceux qui portent la flétrissure de ce crime. Non, j'irai me joindre à ceux qui peuvent combattre encore; je me ferai de nouvelles armes; j'aurai des enfants que j'exercerai à la guerre en leur faisant tuer des renards et des bisons, puis je les conduirai plus tard contre les Anglais. Il poussera des ailes aux ours et des cheveux aux cailloux avant que la clémence et l'oubli n'entrent dans le cœur de Wagontaga. Et crois-tu que je voudrais attacher ma vie à vos lois de la paix, à vos travaux d'esclaves? Vous autres, hommes faibles, vous vous êtes fait des besoins serviles; il vous faut dormir sur des lits, manger des viandes assaisonnées, couvrir votre peau sensible d'habits variés; vous êtes gouvernés par ces nécessités, et vous travaillez toute votre vie pour gagner ces morceaux de métal qui servent à vous procurer ces choses. Quant à nous, nous prenons à la terre ce qu'elle donne pour nous alimenter et nous couvrir, et nous continuons à coucher sur elle tels que la vie nous y condamne. Partout elle nous offre ses richesses et elle ne nous retient nulle part. Nous sommes ses véritables souverains, jamais ses serviteurs et ses captifs. Méprisant ce que vous appelez des biens, nous n'avons pas de vils intérêts à protéger, ou à pleurer si nous les perdons, comme des femmes pleurent leurs enfants; et nous ne sommes pas tentés d'avoir recours au vol et au mensonge pour déposséder les autres. Un enclos ne nous parque pas comme un bétail sur une coudée de terre et ne nous retient pas devant la voix du devoir. Quand notre raison et notre honneur nous disent: "il faut partir," nous partons; quand le cri de guerre nous appelle, nous n'avons pas à réfléchir si l'ennemi brûlera nos palais, enlèvera nos trésors, ruïnera nos jardins, déchirera nos beaux vêtements, s'emparera de nos champs; nous volons au combat sans regarder en arrière. Oh! non, mes bois sans limites, mes espaces sans entraves, je ne vous sacrifierai jamais.

Jacques écoutait, tout rêveur, ce discours où respirait tant de

grandeur sauvage, et il en restait tout ému : il se demandait si, dans le cas où il ne retrouverait ni Marie ni son père, il ne s'enfuirait pas avec ce sage du désert pour mener avec lui cette vie de souverain nomade.

Pendant cette conversation, la forêt s'était refermée autour des voyageurs, mais la route restait cependant découverte et éclairée sur un côté, car elle contournait la grève de la petite rivière, calculant exactement toutes ses sinuosités. A cette époque, le soleil et les défrichements n'avaient pas tari ce gracieux affluent du Riche-lieu, et son lit trop rempli s'épanchait souvent sur les terres environnantes, formant sous l'ombrage des nappes argentées. Çà et là, on voyait descendre dans le miroir des eaux des lambeaux festonnés de la feuillée, ou d'énormes troncs d'arbres encore verts que les flots du printemps avaient en partie déracinés. Ces colonnes de la forêt se croisaient à quelques endroits, par-dessus le cours de l'onde, formant des arcs de triomphe agrestes, sous lesquels fuyaient, peu soucieux de gloire, des alouettes et des mauves en gaieté ; des volées de canards s'élevaient à tout instant du milieu des prairies de joncs et s'en allaient s'abattre, en chuchotant, derrière un replis de la rivière, pour recommencer, à l'approche de Jacques et de Wagontaga, la même course et le même plongeon. Une multitude d'écureuils venaient aussi trotter autour de la route, se pourchasser sur les arbres, se balancer sur les lianes au-dessus de l'eau, et grignoter sans scrupule, aux yeux des voyageurs affamés, un souper friand composé d'un bleuets, d'un gland ou d'une noisette. Le soleil était disparu depuis quelque temps, le baume des sapins et des liards remplissait l'air, avec les fraîches vapeurs du soir.

Jacques respirait avidement les senteurs vivifiantes de cette solitude ; il écoutait avec extase ces chants des oiseaux insoucians : au lendemain des combats et des horreurs d'une longue guerre, la vue de cette retraite ramenait la paix dans son âme.

— Si j'allais trouver ici ceux que j'aime !... s'écriait-il à tout instant, en goûtant une nouvelle émotion, en passant devant un nouveau tableau.

Après une demi-heure de marche, les traces de défrichements plus considérables se manifestèrent de nouveau : le bois s'éclaircit sensiblement, la route devint mieux frayée, des haies d'arbres renversés annonçaient l'existence de la propriété ; on entendit à quelque distance le bêlement d'un troupeau et des voix d'enfants qui s'appelaient ; enfin, en tournant une anse de la rivière, les deux compagnons virent apparaître, sur une pointe de prairie verte, un petit chaume bien propre qui se cachait sous un groupe de grands

ormes ; plus loin encore, leur regard put embrasser une suite d'éclaircies non interrompues s'étendant de chaque côté de la rivière : ici, la main du défricheur avait fait une vigoureuse trouée ; la paroisse nouvelle était bien fondée ; à plusieurs endroits, une moisson abondante mêlait ses teintes dorées au sombre feuillage de la forêt vierge, et des habitations se montraient entourées de toutes les dépendances d'une métairie déjà florissante.

Jacques hâta le pas, comptant les maisons, mesurant sa marche qui lui semblait sans fin. Quoiqu'il rencontrât maintenant quelques personnes, ils n'osait plus leur faire de nouvelles questions sur les Hébert : il attendait pour cela qu'il fût arrivé près du chemin qui conduisait à la prairie de la Magdeleine, au-delà des Boudreau, des Dupuis et des Bourgeois ; il se contentait de se faire désigner les demeures de ceux-ci. S'il devait être encore trompé dans son attente, il voulait au moins garder ses illusions jusqu'à la fin.

VIII

Enfin, arrivé dans une passe où le bois se rapprochait sensiblement de la route, les voyageurs crurent distinguer dans une tranchée coupée dans le taillis et formant sentier, des figures humaines. La nuit était presque venue : ils attendirent un instant, pour s'assurer s'ils ne s'étaient pas trompés. La rivière faisait à cet endroit une forte saillie sur la rive où ils marchaient, à quelques pas en avant d'eux ; sur sa surface polie et encore légèrement éclairée par l'image du ciel, tous les objets dessinaient leur silhouette. Jacques ne resta pas longtemps à son point d'observation avant de voir glisser entre ses yeux et le miroir de l'eau deux formes qui ne lui laissèrent aucun doute sur leur nature. C'était bien le missionnaire et son guide. Il entendit même distinctement le prêtre dire, en sortant du bois :

— Voilà une rude tâche pour toi, mon enfant ; j'espère que nous arrivons.

— Oui, mon Père, répondit le jeune homme, il ne reste plus que quelques arpents.

Jacques et son ami se précipitèrent sur leurs pas, et les rejoignirent bientôt.

La surprise du religieux ne fut égale qu'à sa joie, en reconnaissant son capitaine aimé d'autrefois :

— Quoi ! c'est bien vous, mon cher Hébert, que je revois ici, à une pareille heure !

— Et c'est une bien bonne fortune que le ciel me fait que de me jeter sur votre chemin, à cet instant.

— Mais, c'est que je vous croyais parmi nos morts, depuis longtemps ; connaissant votre ardeur, je supposais que si les balles des Anglais avaient de l'esprit, elles ne trouveraient rien de mieux à faire, pour leur compte, que de vous choisir pour but.

— La bénédiction que vous m'avez donnée, quand nous nous séparâmes près de la rivière St. Jean, leur a ôté tout l'esprit qu'elles auraient pu avoir. Et vous, mon Père, comment avez-vous pu échapper à nos ennemis?... Vous vous êtes bien exposé pour sauver mes malheureux compatriotes !

— Oh ! je m'en suis tiré à merveille ; j'ai réussi à conduire jusqu'à Québec presque tous ceux que j'avais recueillis, grâce à la connaissance que j'avais du pays. Une partie de ces braves gens ont pu s'établir dans les environs des Trois-Rivières. Depuis cette époque, j'ai exercé le ministère chez différentes tribus sauvages, et les derniers événements m'ont ramené dans notre mission de la Prairie de la Magdeleine, où, en attendant que le vainqueur règle notre sort futur, je vais m'occuper à visiter les nouveaux établissements disséminés dans ces environs. Ce sont ces devoirs qui m'amènent ce soir dans cette *concession* isolée, ouverte en partie par vos compatriotes... En effet, je suppose que je dois à cette circonstance le plaisir de vous rencontrer dans ce lieu ; auriez-vous des parents ici, par hasard ?...

— Je l'ignore encore, mon Père : après avoir cherché inutilement ailleurs, je venais ici pour m'assurer si quelqu'un de ma famille ne s'y était pas réfugié.

— Lors de mes deux visites, j'ai bien rencontré quelques Hébert, mais je n'ai pas eu l'occasion de m'assurer s'ils vous étaient parents ; nous découvrirons cela ensemble, capitaine.

— Mais c'est pour un Hébert que je sommes allé vous chercher, mon Père, dit le petit guide.

— Comment se nomme-t-il ? dit Jacques, avec inquiétude.

— On l'appelle monsieur Pierre, c'est not' vieux voisin, qui vient de la vieille Cadie.

— Ah ! mon Dieu ! s'écria Jacques, j'arrive donc pour le voir mourir !... il est bien malade, mon enfant ?...

— Bendam, monsieur, j'croyons qu'il est malade d'avoir trop vécu, car il ne m'a pas paru plus faible que de coutume ; mais il est si vieux, si vieux qu'il ne peut pas aller plus loin, quoi ! Ce matin, il a dit comme ça en changeant de visage et en se passant les mains sur les côtés : " Ah ! malheur ! il me semble que ça va finir, ma fille,

je me sens faiblir." Là-dessus sa fille, qui le veille comme son ange gardien, est venu nous demander d'aller chercher not' Père.

— Connais-tu les personnes avec qui il vit habituellement?...

— Depuis le printemps, il est seul avec cette fille dont je viens de vous parler : durant l'hiver dernier, il y en avait trois autres avec lui, une femme et deux garçons, qu'il appelait tous ses enfants ; mais ce printemps, la femme est morte, et les deux garçons sont partis pour la guerre. Il leur avait dit comme ça, par manière de conseil : " Quand la France est en guerre avec l'Angleterre, les jeunes gens ne doivent pas rester à la maison parmi les femmes et les enfants, comme des peureux."

— Les deux femmes, dit Jacques, étaient sans doute deux de mes sœurs, devenues veuves, ou les deux belles-sœurs dont les maris ont péri dans la rivière Condiac, en défendant la maison de mon père... Quel âge a celle qui reste, mon garçon ?

— J'connaissons pas ça, monsieur, l'âge des femmes, peut-être vingt-cinq, peut-être trente-cinq.

— As-tu jamais entendu parler dans la famille d'un certain Jacques?...

— Oh ! oui ! beaucoup, et quand ils en parlent, toute le monde pleure, le père, les filles... Si j'fichions le camp dans l'autre monde, moi, mes sœurs ne se fondraient pas ainsi les yeux en eau. Il paraît que c'était un fier homme ce garçon-là ; le vieux voisin dit que s'il ne s'était pas fait prendre comme une oie, il en aurait tué des Anglais !... il a été fusillé cinq ans trop vite.

— Pauvre père ! s'écria Jacques, qui donc lui aura porté cette triste nouvelle?... Depuis quand habite-t-il ici?...

— Depuis cinq ans, à ce que j'ai entendu dire ; car nous ne sommes venus nous-mêmes ici que depuis l'automne dernier.

— Eh bien ! vous le voyez, dit Jacques en prenant avec effusion les mains du missionnaire, c'est bien mon père, ce ne peut être un autre que lui : il faut courir me jeter dans ses bras ; pauvre père, malade, seul, mourant !...

— Patience ! mon ami, dit le Père de la Brosse, il est important, dans de pareilles circonstances, que vous ne brusquiez pas le moment de la reconnaissance, cela pourrait avoir des suites fatales pour votre père. Si vous désirez jouir de quelques heures de sa vie, il faut vous résigner à souffrir un peu de contrainte. Je vais d'abord entrer dans la maison, je verrai le malade ; s'il est en danger prochain, je viendrai vous avertir de suite, sinon, je le préparerai à vous recevoir et vous pourrez entrer dans un quart d'heure. Vous éviterez d'abord de vous faire connaître ; la chose sera d'autant plus

facile qu'il n'y a pas d'autre lumière dans la maison que celle qui s'échappe de la cheminée. Depuis que la guerre est commencée, personne dans ce pays, à part les seigneurs, n'a eu de quoi brûler sa chandelle.

— Faites comme il vous plaira, dit Jacques, je vous obéis.

Le religieux quitta son guide et les deux amis, et se dirigea seul du côté de la petite demeure du père Hébert, qui n'était plus qu'à quelques pas ; l'enfant des voisins retourna aussitôt chez lui et Jacques attendit sur les lieux son quart d'heure d'angoisse.

IX

Le nouveau logis du père Hébert était assis sur un coteau, à un endroit où la rivière coulait plus rapide. C'était une maisonnette basse, bâtie de pièces superposées les unes sur les autres et blanchies à la chaux. Le défricheur avait pris soin de laisser autour de sa chaumière quelques grands arbres, vieux géants de la forêt qui devaient en perpétuer le souvenir. Jacques remarqua, sous leur ombrage, la forme d'un banc rustique fait de bois encore tout neuf : cela lui rappela le bocage voisin de la Gaspereau où sa vie avait laissé tant de souvenirs. Des rideaux blancs étaient tendus dans les petites fenêtres, à travers lesquelles on voyait vaciller faiblement les lueurs de l'âtre. La forêt, déjà reculée dans le lointain, ne laissait distinguer à sa base que des formes vagues, mais elle dessinait vigoureusement les découpures gracieuses et infiniment variées de la feuillée qui semblait suspendue comme une guipure noire devant la ligne du crépuscule.

Jacques ne jeta qu'un œil distrait sur ce tableau ; sa vue était clouée sur les petits rideaux auxquels le mouvement des personnes de l'intérieur imprimait une légère agitation. Mais il ne vit personne sortir de la porte. Cela lui laissa l'espoir que son père n'était pas encore dans un état alarmant ; et il compta les minutes par les pulsations de son cœur, ce qui raccourcit encore son quart d'heure d'attente.

Le Jésuite en était encore à ses préliminaires, quand il entendit le capitaine Hébert poser le pied sur le seuil de la porte.

— Diantre ! fit-il tout bas, je devais pourtant m'y attendre !

— On frappe, je crois... dit le père Hébert ; en même temps il cria d'une voix encore vigoureuse :

— Entrez !...

La porte s'ouvrit, et Jacques, s'avancant avec précaution pour éviter les rayons du foyer et raffermir sa démarche ébranlée par l'émotion, dit au maître du logis :

— Nous sommes deux soldats en voyage, lassés, ignorant les chemins ; nous venons vous demander le couvert pour la nuit.

— Vous êtes les bienvenus, vous êtes des amis ; des soldats qui servent si bien notre roi, doivent être reçus partout et à toute heure ; vous trouverez seulement l'espace étroit et la table bien nue ; nous avons tout donné pour l'armée. Asseyez-vous en attendant que ma fille puisse vous préparer un souper que vous partagerez avec le bon missionnaire que voici.

La maison était divisée en deux petites pièces par une simple cloison de planches ; la porte de communication se trouvait vis-à-vis la cheminée, qui était placée nécessairement dans la partie qui servait de cuisine et d'antichambre. Le vieillard était assis, dans ce moment, sur un lit, au fond de la seconde pièce, à moitié appuyé sur des oreillers comme un convalescent. Sa tête, penchée en avant, entrait de profile dans le cadre d'une fenêtre, ouverte sur le couchant, et ses traits amaigris par l'âge se découpaient avec toute leur énergie sur le ciel encore lumineux, comme ces grands pins brûlés restés debout après l'incendie de nos forêts. Sa fille, accoudée à son chevet, passait son bras derrière le vieillard et appuyait son front sur son épaule comme pour le soutenir ; et le Père de la Brosse, assis vers le pied du lit, se disposait à poursuivre la conversation, mais à l'approche de son ancien ami, il vint au-devant de lui, sans doute pour l'observer de plus près et le contenir.

Quand Wagontaga eût été blotti dans un coin et que Jacques se fût assis près de la porte de division, le dos soigneusement tourné du côté du feu, le père Hébert dit aux voyageurs :

— Vous venez de l'armée de M. de Lévis ?...

— Oui, monsieur, nous arrivons de Montréal, répondit Jacques.

— Avez-vous vu nos deux enfants ?...

— Etaient-ils du corps de M. de Boishébert ?...

— Du corps de M. de Boishébert !... fit le vieillard en tressaillant ; oh ! non, je ne veux pas parler de celui-là !... celui-là, on n'en parle plus !...

Et le pauvre octogénaire resta un instant muet, pris d'un tremblement pénible que sembla partager celle qui l'appuyait ; puis, après cette pause, il continua :

— Vous avez nommé le corps de M. de Boishébert ; est-ce que vous lui appartenez, par hasard ?

— Oui, c'est dans celui-là que je sers.

— Alors, vous l'avez bien véritablement connu, ce pauvre Jacques, mon vrai fils !... car les autres étaient des adoptés, des orphelins proscrits.

— Vous voulez sans doute parler du capitaine Jacques Hébert ?...

— Oui, monsieur, Jacques Hébert, de Grand-Pré.

— Oh ! sans doute, je l'ai connu, c'était mon capitaine.

— Votre capitaine !... s'écria le père Hébert ébahi ; et des larmes remplirent ses yeux ; sa fille fit entendre des sanglots. Vous avez été plus heureux, vous, monsieur ; vous avez pu combattre tout le temps et vous avez échappé au sort de ceux qui ont succombé ; lui au contraire..... Mais vous savez aussi bien que moi comment il a péri... Allons, ma fille, ajouta-t-il d'une voix caressante en se tournant vers celle-ci, ne pleure pas ainsi, je n'y pense jamais... je suis père, aussi, vois-tu, ma petite !...

— En effet, j'ai entendu dire, reprit Jacques, que votre garçon avait été fusillé à Grand-Pré, mais c'est une erreur que je suis heureux de détruire, ici, ce soir ; des amis l'ont enlevé au moment où il allait être exécuté, grâce à l'intervention d'une personne héroïque qui a troublé les bourreaux.

— Comment ! mon Jacques vit encore !... s'écrièrent en même temps le vieillard et sa fille : et celle-ci, quittant subitement le malade, fit un pas vers le militaire, joignant ses mains et le regardant d'un air suppliant et navré, comme pour lui dire : parlez-nous encore, achevez, achevez ! Lui, en apercevant cette figure qui recevait en face toute la lumière du foyer, fit un bond sur son siège ; mais sentant en même temps la main puissante du missionnaire tomber sur son épaule, il resta comme foudroyé de son bonheur : c'était Marie !... et le salut de son père le clouait devant elle ! il ne pouvait prononcer son nom que dans son cœur !

— Oui, dit aussitôt le religieux, avec une feinte sévérité, vite, monsieur, dites à ces pauvres cœurs que vous ne venez pas leur apporter de vaines espérances, et, qu'inspiré par une fausse pitié, vous ne vouliez pas tromper leur douleur en accréditant des rumeurs qui peuvent être incertaines.

— Je vous le jure, dit Jacques avec énergie, votre enfant, votre frère vit encore ; j'ai servi avec lui jusqu'à ces jours derniers ; loin d'avoir été exécuté par les Anglais, il leur a bien rendu le mauvais quart-d'heure qu'ils lui avaient fait passer à Grand-Pré.

Alors il raconta toutes les circonstances de sa délivrance, appuyant avec intention sur les détails qui concernaient sa fiancée, louant avec effusion son dévouement et ne se ménageant pas à lui-même la censure que méritaient ses soupçons injustes et sa conduite cruelle

envers elle. L'entrain et la passion qu'il mit dans cette narration, l'exactitude avec laquelle il décrivit les moindres circonstances de cet événement qui étaient restées gravées vivement dans la mémoire de Marie, ne pouvaient laisser subsister le doute. Quand il eut fini, la jeune fille, entraînée par cette confiance qu'on éprouve pour ceux qui vous révèlent avec sympathie les secrets les plus sensibles de votre cœur et qui se font les messagers du bonheur qui vous arrive, Marie saisit les deux mains du narrateur et lui dit avec l'accent de la plus touchante émotion :

— Merci ! monsieur, merci ! Oui, tout cela est bien vrai ; excepté ce que vous avez dit *des soupçons injustes et de la conduite cruelle de notre Jacques* : ah ! non, il n'a pas été cruel ; il était malheureux et il aimait la France jusqu'à l'aveuglement ; il a cru aux apparences ; si vous aviez été à sa place, vous en auriez fait autant. Ah ! monsieur, que vous nous apportez de bonheur pour le mauvais grabat que nous allons vous donner !... Eh ! croyez-vous que nous pouvons le revoir bientôt ?... connaît-il le lieu de notre existence ?... pourra-t-il nous trouver ? pourrions-nous lui faire parvenir un message ?...

Jacques tressaillait à cette tendre pression qu'imprimaient sur ses mains celles de sa fiancée, et il était près de tomber à ses genoux. Mais le Père de la Brosse appuyait toujours sur lui son poing vigoureux comme pour lui dire : " pas encore." Heureusement que dans ce moment, le feu de la cheminée s'était presque entièrement assoupi sous sa cendre, et que le temps et la conformation de son uniforme avaient apporté assez de changements dans sa physionomie pour tromper l'œil d'une ancienne connaissance dans cette demi-obscurité ; autrement il n'aurait pas pu garder plus longtemps l'incognito, tant Marie tenait avec persistance le regard fixé sur lui. Il lui répondit donc, en faisant un effort sur lui-même :

— Le capitaine Hébert ne connaissait rien encore du lieu que vous habitez lorsque je l'ai quitté, et il n'avait pu recueillir que des conjectures sur votre existence ; il se proposait, aussitôt qu'il serait libre, de visiter tous les lieux où vos compatriotes se sont réfugiés, mais je vous promets de lui éviter des démarches inutiles ; demain avant le soir, il saura où vous trouver.

— Merci, monsieur, dirent Marie et le père Hébert, c'est le ciel qui vous envoie vers nous.

— Il veut vous accorder quelque soulagement dans votre vieillesse, dit le Jésuite, et récompenser de suite votre bonne hospitalité.

— Maintenant, dit Marie avec une grâce suppliante, tenant toujours les mains de son hôte, racontez-nous ce qui est arrivé à notre Jacques depuis son départ de l'Acadie ; vous semblez si bien con-

naître sa vie !... Notre père sera si heureux de vous entendre, cela va le guérir, le rajeunir ; il est persuadé que son fils a dû faire toutes les grandes choses de l'armée, et moi je pense un peu comme lui : je vais vous écouter de toutes mes oreilles, pendant que je vous préparerai un bien mauvais repas, je vous assure ; que voulez-vous ? vous avez dévoré, au camp, tout ce que nous aurions eu à vous donner de bon ici. Si nous l'avions su, nous aurions au moins gardé une petite part pour ce pauvre Jacques, que vous auriez entamée avant son arrivée.

— Je suis persuadé, mademoiselle, que le capitaine Hébert se nourrira bien durant quelques jours du plaisir de revoir son père et une si bonne sœur !...

Jacques ne pouvait comprendre la prudence excessive du religieux, qui jugeait encore à propos de retarder le dénouement d'une situation qui torturait son cœur ; cependant, il se soumit à sa volonté, trouvant sans doute quelque compensation à cette contrainte dans le tendre intérêt que Marie montrait pour tout ce qu'elle entendait dire de lui, et il entreprit volontiers un récit qui allait le faire apprécier beaucoup comme historien et encore plus comme héros.

Marie venait de s'éloigner, se dirigeant vers la cheminée ; Jacques, jugeant qu'elle allait attiser la flamme avec toute la ferveur du sentiment qui dominait son âme, et qu'il courait le danger d'être bientôt reconnu, se hâta d'entrer dans la chambre et d'occuper la place qu'elle venait de quitter. Après quoi, il commença l'histoire de tout ce qu'il avait fait depuis sa fuite de Grand-Pré, ayant soin de bien accentuer toutes ses paroles afin que sa fiancée ne perdît aucuns détails de son récit. Il aurait parlé moins haut qu'elle eut tout entendu. Une fille qui écoute parler de son amant a une subtilité de tympan incomparable. Tout en voyant avec une attention intelligente à tous les petits soins domestiques nécessaires, pour offrir dans son indigence une hospitalité qu'elle aurait voulu rendre somptueuse, tout en exécutant ces mille évolutions d'une ménagère empressée que le bonheur est venu visiter avec ses hôtes, il ne lui échappait pas une syllabe de la narration.

C'est encore une vérité incontestable, qu'il n'y a que les femmes qui savent bien faire plusieurs choses à la fois. On a vanté César qui dictait à plusieurs secrétaires en même temps ; s'il eût été femme, il aurait pu en occuper le double, et trouver encore le temps d'ouvrir çà et là des parenthèses pour le compte d'une jolie voisine ou d'un voisin bien convenable : des Césars, j'en connais cent parmi le beau sexe, à qui il ne manque, pour être supérieur au

conquérant des Gaules, que d'avoir gagné quelques victoires de plus.

Le père Hébert, en entendant raconter le combat du Coudiac et l'incendie du presbytère de Grand-Pré, ne put s'empêcher de s'écrier, dans l'épanchement d'une joie sombre :

— C'est bien, mon Jacques ! ces coups-là soulagent la vieillesse de ton père !

On se rappelle la haine profonde que le vieillard avait toujours nourri pour les Anglais, avec quelle fermeté de résolution, pour fuir leur domination, il s'était arraché de Grand-Pré, après le sacrifice d'une partie de ses biens ; il avait brûlé sa maison à Chignectou ; cette haine ne s'était pas refroidie avec l'âge ; au contraire, ses nouveaux malheurs l'avait envenimée, et les succès croissants de l'ennemi qui lui ôtaient désormais tout espoir de se voir vengé, laissait son âme toute saturée de ce sentiment. Il ne pouvait donc se rassasier d'entendre parler des actions de cet enfant de prédilection qui avait si bien hérité de son amour national. En l'écoutant, une vigueur inusitée s'emparait de ses membres ; sa figure s'illuminait, une exaltation depuis longtemps disparue rallumait la vie dans tout son être, tout symptôme de caducité disparaissait de sa figure ; il était maintenant redressé sur son lit ; il sortait de la tombe comme Lazare à la voix divine du divin maître : c'était le miracle de l'enthousiasme.

Le Père de la Brosse jouissait du changement qu'opérait sur le malade cette narration de son fils. Jacques lui-même subissait le charme que produisaient ses paroles ; sa voix vibrait de ses notes les plus sympathiques ; son discours, qui n'était que la peinture de ce qu'il avait vu, que l'écho de ce qu'il avait senti, se déroulait avec la puissance de l'action aux yeux de ses auditeurs. Cette éloquence naturelle et incisive du soldat, cette passion entraînant du patriote dévoué jusqu'à l'héroïsme, faisait de Jacques un orateur dans la belle acception du mot ; il avait oublié son rôle de simple historien pour parler comme un héros. Aussi, quand il vint à raconter la bataille de Sainte-Foye, Marie abandonna sur son trépied le dernier chapon de sa basse-cour et vint s'appuyer au côté de la porte ; elle resta là tout le temps du récit, immobile et sans haleine, comme la femme de Loth après qu'elle eût regardé indiscretement derrière elle. Sans la prévoyance de Wagontaga, qui veillait dans son coin à ne pas manquer de souper ce soir-là, et qui alla retirer du feu la volaille en danger, Jacques était cause que tout le monde allait jeûner, malgré toute la bonne volonté de Marie.

Lorsqu'il eut fini ce beau chapitre de notre histoire, le père

Hébert lui ouvrit ses bras dans le transport de son admiration, et lui dit en sanglotant :

— Ah ! vous avez parlé comme mon fils l'aurait fait ! c'est la même voix !... les mêmes mouvements !... la même ardeur !... j'ai cru que c'était lui !... C'est ainsi qu'il aimait la France et qu'il haïssait les Anglais ! Ah ! avant que je revoie mon enfant, vous voulez me donner l'illusion de sa présence, me laisser croire que je l'entends et que je l'embrasse, pour prolonger ma vie jusqu'à lui ! Eh bien ! partagez mon cœur avec lui ; vous étiez deux frères d'armes, soyez deux fils dans mes bras ; et si je meurs avant qu'il n'arrive, dites-lui que j'ai cru le presser là, à votre place !...

Marie, de son côté, l'âme saisie par une exaltation indicible, regardait avec extase cet étonnant visiteur ; elle semblait tout à la fois entraînée vers lui par un ravissement d'une incompréhensible douceur, et repoussée par un doute accablant ; dans cet état elle restait immobile et palpitante, avide de nouvelles paroles. Aussi, à peine le père Hébert avait-il donné cours à son émotion, qu'elle s'empressa de reprendre la parole :

— Et qu'a-t-il fait ensuite, qu'a fait votre armée ?... Ne craignez pas de nous fatiguer.

— Notre armée ?... dit Jacques avec étonnement, mais n'avez-vous pas su ?...

— Nous avons su, dit son père, qu'elle avait quitté Québec au printemps, sans doute pour venir rosser les envahisseurs arrivés dans cette partie-ci du pays : eh bien ! notre victoire a-t-elle été complète ? sommes-nous enfin délivrés de leurs insultes et de leurs ravages ?... Nous attendions nos jeunes gens pour tout apprendre.

— Ah ! notre armée... dit Jacques avec hésitation, notre armée, elle n'existe plus !

— Comment ! elle a été battue ?...

— Non, elle s'est fondue partiellement devant les trois corps d'invasion des Anglais. Refoulés de tout côté par l'ennemi jusque dans Montréal, nous nous sommes aperçus que nous n'étions plus que quelques milliers de soldats sans vivres et sans munitions, et il a fallu se rendre.

— Et le pays est perdu ?...

— Perdu !...

A peine Jacques avait-il laissé échapper cette parole, qu'il sentit qu'elle tombait comme la foudre sur son pauvre père ; mais la question lui avait été posée si explicitement, elle était de sa nature si difficile à éluder, qu'il n'aurait pas pu le faire sans mentir ; et un enfant acadien était incapable de tromper. Le vieillard oscilla

comme un arbre sous un grand vent, mais il ne fut pas renversé du coup.

— Marie ! murmura-t-il en faisant un effort pour se soutenir, approche mon enfant.

La jeune fille accourut vers lui ; il lui passa la main autour du cou et il ajouta d'un accent brisé :

— As-tu bien du courage, ma petite fille ?...

— Oui, mon père, je suis exercée au malheur depuis l'âge de treize ans et je suis encore jeune, j'endurerai bien cette nouvelle infortune si elle ne vous accable pas vous-même ; si vous savez bien la supporter, avec calme, avec résignation... avec...

— Peux-tu marcher longtemps, mon enfant, endurer la faim, le froid, coucher dehors ?

— Vous savez que j'ai marché depuis Boston jusqu'ici, que j'ai vu mourir des hommes épuisés, à côté de moi.

— C'est vrai, ma fille, c'est vrai ; oh ! je t'aime, parce que tu étais digne de lui... La nuit est-elle bien noire ?...

— Non, père, le soleil s'est couché bien beau, le ciel est plein d'étoiles.

— Eh bien ! partons !...

— Partir ! pauvre père !

— Vas mettre à part ce qu'il nous faut prendre pour le voyage ; fais deux paquets, un gros et un petit... petit et léger, pour qu'il ne te donne pas trop de fatigue... Nous prendrons les devants et nous ferons dire à Jacques quel chemin nous aurons pris ; il a le pas plus long que nous, lui.

— Mais vous pouvez à peine vous lever, calmez-vous... je vous en supplie. Où donc voulez-vous aller ?

— Là où les Anglais ne pourront jamais arriver... à la Louisiane, à l'extrémité de l'Amérique !

— Tous les chemins praticables nous sont fermés, dit Jacques, et l'ennemi n'a permis qu'aux soldats de rentrer en France ; il a contraint tous les habitants à prêter le serment d'allégeance ; votre fils lui-même en a passé par cette condition.

— Jacques ! s'écria le vieillard, en relevant la tête avec la fierté d'un prophète de Michel-Ange. Non, il n'a pas fait cela... On vous a trompé, ce n'est pas mon Jacques qui se serait déshonoré par une pareille lâcheté, par un parjure ! Il est jeune, lui, et puis, n'est-il pas soldat ?... libre de sa destinée, il se serait fait Anglais !... non, non, ce n'est pas dans notre sang, ces choses-là !

— C'est avec la rage dans le cœur qu'il y a consenti... On ne lui laissait pas d'autre alternative pour arriver jusqu'à vous...

— Mais il devait savoir que si j'existais encore, ce n'était pas dans un pays soumis aux Anglais qu'il devait me trouver. J'ai sacrifié trois fois mes biens,—et il savait que ces sacrifices m'étaient plus durs que celui que je pourrais faire aujourd'hui ; j'ai brûlé ma demeure,—il en a été le témoin ; j'ai vu trois fois ma famille jetée sur le chemin de la proscription, s'éparpiller, et s'éteindre autour de moi, me laisser seul... avec cet ange que Dieu m'a envoyé pour m'accompagner jusqu'au tombeau, et tout cela, pour fuir un joug abominable ! Et lui... il n'a fait que combattre, après tout, il le pouvait, c'était un plaisir... Ah ! sans mes quatre-vingt-dix ans !...

— Votre fils, monsieur, a brûlé avec vous la maison de son père, et, comme vous le lui avez dit, *il brûlait alors toutes ses espérances* ; il a fui, pour défendre la Nouvelle-France, une terre qui lui offrait toutes les séductions d'une union longtemps désirée ; il a laissé dans les larmes celle à qui il avait promis de revenir après six mois et qui lui a gardé pendant dix ans l'amour le plus constant et le plus dévoué ; il a combattu pendant six ans, sans salaire et presque sans nourriture, courant à tous les dangers, restant sous le drapeau jusqu'à ce qu'il le vit tomber ; et après cet événement, prévoyant que son vieux père, cloué par l'infortune et par l'âge sur le sol conquis, serait encore obligé d'accepter la volonté du conquérant et resterait peut-être sans soutien pour supporter le plus cruel des malheurs, il a songé à venir le soulager. Prévoyant encore, par les indications à peu près certaines qu'il avait reçues, que celle qui avait voulu partager sa mort malgré d'injurieux soupçons conçus contre sa constance, s'était aussi réfugiée dans cette partie du pays la plus rapprochée de la Nouvelle-Angleterre, il venait partager avec elle une infortune que tout son courage n'avait pu conjurer, la mort nationale. La France l'avait livré, il se croyait libre de ses premiers serments ; sa patrie étant perdue, il croyait, en abandonnant les dix années de salaire que lui doit encore le roi de France, pouvoir offrir sans crime son travail et son amour à ce qu'il y a de plus sacré après la patrie, son père et sa fiancée... Et il espérait qu'après avoir trouvé la main qu'il avait cherchée pour en être béni, cette main ne le repousserait pas avec mépris !... Mon père !... Marie ! c'est moi qui fus autrefois votre Jacques : dites-moi si je dois être maintenant... heureux ou maudit ?...

— Heureux, aimé, béni ! n'est-ce pas, mon père ?... s'écria Marie en enlaçant le cou de son fiancé et celui de son père, et en unissant dans son étreinte leurs deux visages inondés de larmes.

— Oui ! ma fille, dit le vieillard à moitié suffoqué.—C'est Dieu qui nous a vaincus tous les deux, mon bon Jacques, non pas les Anglais.

Après ces paroles, il se fit un instant de silence, pendant lequel ces trois infortunés retrouvèrent ensemble le sentier perdu de leur bonheur. Mais ils ne devaient pas y marcher longtemps unis.

X

Marie tenait toujours le vieillard embrassé, quand tout à coup elle sentit qu'il pesait de tout son poids sur elle.

— Vous faiblissez, lui dit-elle effrayée ; seriez-vous plus mal ?

Pour toute réponse, il s'affaissa sur son lit, et on l'entendit murmurer d'une voix qui s'éteignait :

— Mon Dieu, mon Dieu ! vous l'avez donc voulu !... pas un pied de terre ne restera à la France pour recouvrir mes os !... à quatre-vingt-dix ans, changer de patrie, oh ! c'est bien dur !... Il me semblait que c'était une sainte chose que l'amour de la France, et que vous ne l'aviez pas mis dans mon cœur pour l'arracher, pour l'outrager, pour le punir !...

Il se tut. Le Père de la Brosse s'approcha, lui prit la main et resta lui-même silencieux ; et malgré qu'il fit tous ses efforts pour ne rien laisser paraître de son trouble, il fut saisi d'une pâleur mortelle en constatant une perturbation fatale dans toute l'organisation de son patient : des commotions nerveuses agitaient toutes ses extrémités, ses lèvres et ses narines étaient violemment contractées. Jacques et Marie, penchés sur son front, dans une angoisse cruelle, suivaient tous les mouvements de sa figure, épiant une révolution salutaire, un retour de la parole qui semblait pour toujours envolée.

— Priez avec moi, dit le prêtre.

Les fiancés tombèrent à genoux, le Père de la Brosse continua à suivre les phases de la crise, tout en faisant quelques pieuses invocations.

Après quelques minutes, la parole commença à manifester son retour par des balbutiements inintelligibles, puis par des phrases incohérentes et détachées ; enfin elle s'échappa avec abondance, comme un torrent débordé ; mais c'était le délire, un délire affreux qui peignait l'état où s'était abîmée son âme :

— C'est bien ! disait-il, c'est bien, mon Dieu ! vous êtes juste, je vous remercie.... Ah ! je vous vois enfin, Lawrence, Murray, Winslow, Butler !... Vous êtes bien là, dans ce feu, emportés comme un vent sur une mer de larmes... Vous avez soif, et les démons vous plongent dans cet abîme amer et vous obligent de boire, de

boire toujours des larmes... au milieu d'une tempête de malédictions que vous lancent des nuées de victimes... Buvez, l'éternité ne vous rassasiera pas, allez !... Il y a là des mères, des jeunes enfants, des vieillards, tous vous arrêtent quand vous passez, vous déchirent le visage de leurs ongles, vous arrachent les cheveux, et vous crient de leurs gosiers étranglés :— "Rendez-nous nos enfants ! rendez-nous nos pères, nos mères, nos maisons, nos terres, nos églises, rendez-nous notre Acadie, et tout notre bonheur !" Mais ce ne sont pas là nos femmes, nos enfants, nos frères, ce sont d'autres démons qui ont pris leurs figures pour vous tourmenter.. Nos parents, Dieu les a pris dans son ciel, pour sécher leurs larmes, pour remplir encore leurs cœurs d'amour ; ils nous appellent dans notre exil...

Peu à peu les paroles du malade se ralentirent, une sueur abondante couvrit son corps, sa figure prit une expression plus calme ; alors le religieux, se baissant à son oreille, lui dit doucement :

— Il faut mourir sans haine, il faut pardonner...

— Pardonner !... s'écria le vieillard, sortant soudain de son épuisement comme par l'effet d'un puissant réactif, et se soulevant à demi. Pardonner, à qui ?... aux Anglais ?... ah ! c'est impossible cela, mon père !... ils ont chassé les miens dans les bois et sur les mers, ils les ont jetés en pâture aux bêtes féroces et aux poissons, ils ont mêlé leurs cendres à toutes les terres étrangères, ils ont voulu les vendre comme des esclaves, et ils sont restés triomphants dans leur crime ! et leur pardonner ?... non, jamais, jamais !

— Dieu le veut, mon cher frère.

— Il ne leur pardonnera pas, lui !

— Quand il était sur le calvaire, il a pardonné aux Juifs.

— Oui, mais il gardait son éternité de justice pour les punir.

— Pauvre infortuné, ah ! ne parlez pas ainsi ; ne savez-vous pas qu'en cessant d'être homme et malheureux, vous aurez aussi l'éternité de la justice divine pour venger votre innocence ? La vie de Jésus-Christ n'a été sur la terre qu'une holocauste d'expiation ; si, en mourant, il lui restait une éternité de toute-puissance pour châtier ses bourreaux, il leur laissait éternellement son sang pour laver leur crime et mériter sa miséricorde ! Dieu n'est venu donner aux hommes qu'une loi d'amour, il ne leur a pas laissé le droit de haïr et de juger pour l'éternité ; c'est un droit réservé à sa souveraine justice ; il est venu apprendre aux faibles, aux dépossédés de la terre, à ceux qui ont souffert, à tous les hommes enfin, comment il faut vivre et mourir ; il se réserve de vous dire, là-haut, comment il faut juger !...

Le père Hébert s'était d'abord levé jusque sur ses genoux, comme pour se roidir contre cette nécessité du pardon suprême imposé par la religion ; il tenait les mains jointes, son regard enflammé se tournait vers le ciel ; mais peu à peu les paroles du prêtre firent courber son front, ébranlèrent tout son être ; il trembla, et quand il n'entendit plus parler, il articula lentement ces mots d'une voix déchirante :

— Ma sainte femme, mes enfants, mes petits-enfants, qui êtes aux cieux, vous savez par vos yeux de bienheureux si mon cœur est encore rempli de vos douleurs et des injustices que vous avez souffertes ; eh bien ! entendez-moi devant Dieu : je pardonne aux Anglais, pour vous et pour moi.

— Et moi, dit le religieux, je vous bénis au nom de Jésus-Christ.

.....

Le dernier effort de cette vigoureuse existence était accompli : c'était le plus difficile que la Providence avait exigé du vieillard ; à peine l'eût-il fait, qu'il tomba dans les bras de ses enfants, qui recueillirent dans un tendre embrassement son dernier soupir.

XI.

Deux jours après, on vit un cortège funèbre s'avancer lentement sur les bords de la petite rivière, à l'ombre d'une avenue d'ormes gigantesques. L'humble bière de bois brut était portée par les vieillards les plus vigoureux de la commune, car les jeunes gens y étaient rares ; Jacques et Marie marchaient tout près ; sur leurs visages éplorés on distinguait un sentiment plus calme, plus doux, plus résigné, qu'on ne voit d'ordinaire chez les personnes frappées d'un pareil deuil... Derrière eux venaient tous les voisins et voisines. Le cortège, après avoir suivi le cours de l'eau pendant quelque temps, s'arrêta près d'un cimetière nouveau, situé sur la pente d'un côteau : la haie de l'enceinte descendait d'un côté jusque dans la rivière où elle trempait ses bouquets de noisetiers. On voyait déjà sur cette terre vierge quelques croix de bois, et une fosse qui attendait la dépouille d'un autre exilé. C'est près de là que fut déposé le cercueil.

Après quelques prières, les porteurs le descendirent dans le trou ; chacun lui jeta, pour adieu, une poignée de terre, et tout le monde s'en retourna en silence, quelques-uns seulement s'agenouillèrent un instant devant les croix qu'ils rencontrèrent. Sur ces croix, on

lisait, à la suite des noms des défunts, les mots suivants, écrits par une main inculte : *Né à Beau-Bassin, né à Grand-Pré, né à Port-Royal, né à l'île St. Jean...* ils étaient venus de partout, à ce rendez-vous de toutes les infortunes et de toutes les misères. Jacques et Marie restèrent penchés sur le bord de la fosse, jusqu'à ce que le travail du fossoyeur eût fait disparaître le bois du cercueil ; ensuite ils regagnèrent aussi leur demeure, suivis du religieux, de Wagontaga et de deux voisins.

Le bon missionnaire qui venait de bénir une tombe, s'en allait bénir un mariage.

N. B.

(FIN.)

AVENTURES ET VOYAGES

LA PÉTROLIE

(SUITE ET FIN.)

VI

CONCLUSION.

Le tableau que j'ai essayé de tracer est commun aux deux versants de la vallée. Entre les deux est le sol à pétrole, la *région* ou le *territoire*, comme on l'appelle. Une pente extrêmement rapide conduit aux puits. Il y en a cent cinquante environ. Le plus grand nombre rendent de l'huile en abondance. Quelques-uns ne rendent que du gaz, et ce gaz, qui sort avec un sifflement semblable à celui d'un tuyau de décharge de vapeur, remplit l'air de miasmes fétides faits pour empoisonner les nouveaux arrivants non encore acclimatés. Tout le long du chemin, du haut en bas des deux côtes, on voit des hommes occupés, les uns à abattre des herbes, les autres à arpenter le terrain et à marquer les lots sur l'écorce des pins ou au moyen de jalons. A mesure qu'on descend dans la vallée, la route devient de plus en plus boueuse et huileuse, jusqu'à ce que le chemin tout entier finisse par se couvrir d'un horrible mélange verdâtre de la consistance de la peinture à l'huile. Dans cette boue se débat-

tent pêle-mêle chevaux et voitures, celles-ci vides ou chargées, selon qu'elles se dirigent vers les puits ou qu'elles en reviennent ; la mêlée devient parfois inextricable, et les chariots ne s'en tirent souvent qu'en prenant à travers bois.

Partout les moyens de transport sont insuffisants. Le premier jour que j'allai visiter les bords de la rivière, deux chariots chargés s'étaient rompus juste au milieu de l'étroit passage du gué, renversant un chariot vide qui les croisait. Cet accident interrompant la route principale des puits, il en résulta une confusion impossible à décrire. Des hommes, jusqu'à la ceinture dans l'eau, essayaient de tirer leurs attelages de ce mauvais pas ; d'autres, dans la boue jusqu'à la ceinture, essayaient de leur côté de prendre à travers bois avec leurs voitures vides. De toute part des barils pleins d'huile roulaient les uns contre les autres, quand, au milieu d'un incroyable feu croisé de jurons et de cris, une puissante d'étonation se fit entendre et l'alarme se répandit que le feu venait de prendre à un puits, nouvelle presque aussi redoutée à Pithole qu'elle le serait au centre d'une poudrière. Le croirait-on ! ce qui contribua peut-être le plus à débrouiller ce pêle-mêle d'hommes, de chevaux et de voitures, ce fut le faux bruit que le grand puits, vers lequel se dirigeaient tous les attelages, avait cessé de donner et qu'on n'y trouverait plus d'huile à charger. Cette nouvelle d'ailleurs n'excitait pas la moindre surprise, et personne ne s'étonnait que la nappe qui, jusque-là, avait fourni le plus, se trouvât tout à coup à sec. Toujours est-il que la ruse réussit, et qu'en conséquence le gros du convoi de chariots vides tourna bride pour aller chercher fortune ailleurs.

Le chemin redevenu libre, nous poursuivîmes notre excursion et nous nous trouvâmes bientôt au milieu d'une interminable série de cuves réunies deux à deux, et chacune d'une contenance de deux mille barils. Des tuyaux établissaient une communication entre toutes ces cuves. Nous étions devant le fameux puits Grant, l'un des plus productifs de la vallée. Une longue échelle placée entre la dernière paire de cuves donnait accès à une plate-forme, d'où l'on apercevait le tube de fer qui amenait l'huile du puits aux cuves. Le pétrole sortait de ce tube par jets intermittents et avec une force telle, qu'on l'eût dit poussé par une puissante machine. Le flot épais et sombre d'huile chargée de gaz arrivait en pulsations régulières et bruyantes, d'une durée de quinze secondes environ. A cet effort succédait un repos de cinq secondes, rempli par un jet de gaz fétide qu'à sa blancheur et sa densité on eût pu prendre pour un jet de vapeur. Le puits rendait de la sorte quinze cents barils d'huile en vingt-quatre heures. La moitié de cette production est payée à titre

de redevance au puits des Etats-Unis, sur le terrain duquel le puits Grant a été foré. Ces deux puits sont à une centaine de pieds l'un de l'autre, et, ainsi qu'il arrive toujours, ils diffèrent essentiellement et comme qualité d'huile et comme particularité d'intermittence. Le puits des Etats-Unis donne un immense flot d'huile qui dure environ trente secondes, après quoi il y a un temps d'arrêt d'une autre demi-minute, occupé par un jet de gaz de la nature la plus inflammable. Cette vapeur est si mauvaise que chacune des cuves de ce puits est pourvue d'un immense couvercle de bois, du centre duquel s'élève une espèce de haute cheminée destinée à conduire le gaz le plus haut possible.

Malgré le danger d'incendie qui menace en permanence, les mesures de prudence sont loin d'être excessives. Il m'est arrivé de passer des heures entières dans de grands magasins de poudre ; eh bien ! je déclare que j'aimerais mieux y passer tout un mois que de rester une heure à côté des grands puits de Pithole, lesquels sont aussi dangereux que toutes les poudrières du monde, sans être entourés d'aucune de leurs précautions. On voit bien, il est vrai, à chaque pas des inscriptions portant : " On ne fume pas, — Défense de fumer, — Les fumeurs seront *lynchés*, etc ; " on fume à la dérobee chaque fois qu'on le peut, et les charretiers, conducteurs de voitures et autres allument furtivement leurs pipes sous bois, au risque de leurs vies et de celles de leurs voisins, absolument comme font les mineurs au milieu des vapeurs de la houille. Un fait à l'appui de ce que je viens de dire : au moment où nous visitions le puits des Etats-Unis, un homme vint nous prier de lui remettre, avant de nous rendre auprès du jet de pétrole, toutes les allumettes que nous possédions. Nous nous empressâmes de souscrire à cette requête, et fimes les choses si consciencieusement, qu'il eut bientôt entre les mains toute une poignée d'allumettes. Cette dangereuse collection fut jetée à l'eau quand nous passâmes le pont, mais si maladroitement, qu'il en tomba la moitié sur le tablier. Le premier groupe de passants qui nous suivit marcha dessus par mégarde, les allumettes s'enflammèrent et tout le monde dût se précipiter pour les noyer au plus vite.

Depuis ma première visite ici, il y a quinze jours, les réservoirs d'huile du puits Grant ont pris feu. Fort heureusement, ils n'ont pas fait explosion, mais l'incendie anéantit dix-sept derricks, alluma tout un bois, fit sauter le gaz à droite et à gauche, et en définitive causa en une couple d'heures pour 25,000 livres sterling de dégâts. L'incendie, par bonheur, éclata la nuit ; il y eût eu bien d'autres désastres dans le jour, alors que le bois est encombré de monde et de charriots chargés.

Du puits des Etats-Unis nous passâmes au puits Sherman et à d'autres. Tous ont le même caractère d'intermittence, mais quelque près qu'ils soient les uns des autres, la longueur des intervalles est différente pour chacun, ainsi que la qualité de l'huile. Les uns donnent moitié eau salée, moitié huile, les autres moitié huile, moitié gaz ; ceux-ci beaucoup de gaz et peu d'huile, ceux-là peu de gaz et beaucoup d'huile. Il en est dont les intermittences sont d'une demi-heure, d'autres de trois heures, d'autres de douze. Certains puits ne jaillissent que trois heures par jour et exhalent du gaz pendant les vingt et une qui restent. On en voit qui ne donnent d'huile que trois jours par semaine. Mais quelle que soit la durée de l'intervalle chez tous, l'intermittence est d'une régularité infailible, à moins pourtant que le rendement ne cesse tout à coup pour ne plus recommencer. Il y a là des puits qui n'ont jamais donné une goutte d'huile, mais qui laissent échapper une énorme quantité de gaz délétère. Tout le monde sait que cette déperdition de force amoindrit la chance de production des puits d'alentour, rapprochés ou éloignés. Mais ici la devise à la mode est : Chacun pour soi, et les propriétaires des puits à gaz se font racheter leurs puits, et de la sorte gagnent autant d'argent que les autres.

Peu de personnes, lors d'une première visite, peuvent supporter les miasmes horribles du gaz sans en être momentanément incommodées. Toutefois, le premier malaise, espèce de mal de mer accompagné de fièvre, ne dure jamais plus de trois ou quatre jours, et ensuite, non-seulement on résiste à merveille, mais on arrive à se faire à cet air à cause de ses effets exhilarants. Alors, non-seulement même on aime l'odeur de l'huile, mais sa saveur, et les hommes qui, nuit et jour, sont employés à remplir les barils, avalent dans leur journée deux ou trois grands verres de pétrole pur comme un excellent spécifique contre les refroidissements, les rhumes ou la fièvre. Dans tous les cas, employée à l'extérieur, l'huile de pétrole est un merveilleux remède contre les rhumatismes, et l'expérience des gens qui ici travaillent, vivent et dorment dans l'humidité, et dont la seule médication est un peu de pétrole pur, semblerait militer fortement en faveur des propriétés médicinales de l'huile minérale.

A Pithole, le travail se poursuit sans interruption. Les puits coulent à toutes les heures, et le forage des nouveaux, l'élargissement des anciens, le nettoyage des tubes se continuent nuit et jour. Le temps n'a pas de prix. A mesure que la nuit arrive, les tuyaux de fer qui laissent échapper le gaz au sommet de derricks, s'allument successivement avec une explosion sinistre, d'énormes flammes s'élèvent de toute part, et à leur lumière éclatante on travaille au

milieu du bois comme en plein jour. Alors la scène présente un spectacle des plus curieux et qui défie toute description. On dirait des centaines de hauts fourneaux, de fonderies de fer et de gazomètres entassés pêle-mêle au fond de quelque profond ravin d'une forêt américaine : ici de grands massifs de pins éclairés jusqu'aux dernières branches de leur faite par de violents reflets de lumière, et tout à côté de sombres avenues d'arbres dont les voûtes épaisses résistent aux plus vifs rayons ; là des hommes travaillant aux puits, remplissant d'éternelles barriques et les roulant hors des chantiers pour être enlevées dès l'aube ; et plus loin, des deux côtés de la vallée, une illumination resplendissante, à la clarté de laquelle charpentiers et menuisiers assemblent, clouent et chevillent les maisons de Pithole-City, de manière à en faire une ville non-seulement habitable, mais passable.

Si, par le temps le plus favorable, les chemins des régions à pétrole sont difficiles, il est bon d'ajouter que, pendant la saison des pluies et à l'approche de l'hiver, ils deviennent absolument impraticables. Le pays aussi perd alors beaucoup de ses charmes naturels, et la gelée qui arrête le cours des rivières retient aussi l'huile immobile au fond de ses antres mystérieux. Il n'est pas de baromètre ou de thermomètre qui indique avec plus d'exactitude les changements de temps, que ne le fait la proportion d'huile donnée par les puits. L'explication du phénomène de l'influence de la température sur le rendement des sources est encore à trouver. L'expérience journalière de l'industrie du pétrole confond toutes les notions de la physique. Sous la croûte terrestre de la Pensylvanie l'eau flotte à la surface de la nappe d'huile ; le contraire a lieu à la superficie du sol ; l'eau douce se rencontre au-dessus de l'eau salée ; l'eau salée est mêlée à l'huile ; et c'est à peine si un seul fait applicable à un puits se trouve reproduit dans aucun des puits d'alentour. Rien de plus incertain comme résultat à prévoir que les opérations du forage. Là où neuf individus se ruinent, un dixième fera une fortune qui enrichirait tous les autres. Tel puits, qui n'avait jamais donné que de l'eau salée, s'avise tout à coup de rendre des flots d'huile. Le puits du Chat-Sauvage boude quarante minutes consécutives, puis il donne un mince filet du précieux liquide ; après quoi il se repose vingt minutes pour fournir ensuite durant dix minutes un volume d'huile considérable. Au bout de ce temps il retombe dans ses quarante minutes de bouderie et continue exactement ce même cercle d'action intermittente. Chacun de ses jets d'huile est accompagné d'une explosion souterraine semblable à celle d'une petite pièce d'artillerie. La majorité des puits font leur travail sans bruit et avec calme, mais beaucoup d'autres donnent l'huile par jets et avec des

sifflements prolongés. En un mot, chacun a ses allures spéciales, bien connues des propriétaires, et qui ont toutes, dans le pays, un nom particulier, comme s'il s'agissait d'un cheval de course ou d'un chien de chasse.

L'incertitude qui existe relativement au rendement à prévoir d'un nouveau puits, existe aussi relativement à l'endroit à choisir pour pratiquer le forage. De deux puits creusés à quelques mètres l'un de l'autre et qui sembleraient devoir s'approvisionner à la même nappe souterraine, le premier donnera un jet d'huile abondant alors que l'autre n'en produira pas une goutte ; l'un jaillira d'une manière continue, l'autre par intermittences ; l'un marchera des années sans s'affaiblir, l'autre s'épuisera en huit jours. A côté d'un puits qui rendait deux mille barils par jour, un autre fut creusé, qui accapara tout le pétrole de la nappe. Mais, chose assez curieuse, le propriétaire du premier découvrit qu'en enlevant un de ses tubes il arrêta court le jet de son concurrent et marchait, lui, comme par le passé. Le directeur du deuxième puits, ayant fait de son côté la même expérience, obtint le même résultat, si bien que chacun des deux rivaux tenait à son gré la clef de la production de l'autre. Les belligérants durent finir par s'associer.

Dans certains cas, plusieurs tubes voisins plongent dans le même lac souterrain, et le bruit du forage d'un nouveau puits s'entend à merveille à côté des puits déjà faits ; mais de ces différents puits tel rendra de l'huile, tel du gaz, tel autre de l'eau salée. Il serait très-intéressant pour la science que tous ces phénomènes divers fussent étudiés avec suite par des hommes compétents. L'idée généralement admise, que la température de la terre croît en raison de la profondeur, suivant une certaine proportion, est démentie par l'expérience en ce qui concerne le pétrole, attendu que l'huile tirée de grandes profondeurs a une température inférieure à celle qu'on obtient plus près de la surface. Un autre fait qui paraît être bien établi, c'est que les puits rendent moins en hiver qu'en été, qu'ils sont en définitive sensibles aux influences de la chaleur et du froid. En pareil cas, le rendement de certains puits diffère de 20 à 50 pour 100, tandis que pour d'autres il cesse complètement. Et il n'y a pas à expliquer ce fait par la présence de la paraffine solide dans les tubes en plus grande quantité en hiver qu'en été ; car des propriétaires qui, sous l'empire de ce raisonnement, ont fait retuber leurs puits, n'ont pas obtenu après l'opération une goutte d'huile de plus.

Les puits de pétrole ne sont pas seulement sensibles aux extrêmes de froid, les influences météorologiques les affectent de la manière la plus irrécusable ; une tourmente de neige, un changement de vent, un abaissement de température sont non-seulement signalés,

mais prédits à l'avance. L'influence en est ressentie dans les entrailles de la terre bien avant qu'on ait pu s'en apercevoir à la surface. La colonne de pétrole du tube monte ou descend comme le ferait le mercure d'un baromètre. Tout ce qu'on peut faire pour garantir l'orifice du puits des variations de la température atmosphérique est, sous ce rapport, sans résultat ; l'équilibre ne se rétablit qu'au retour de l'été.

En dépit de tout ce que l'industrie du pétrole présente d'aléatoire, le travail de l'exploration et du forage des sources ne s'en poursuit pas moins avec une persévérante énergie. L'abondance de la production n'a pas diminué sur l'ensemble du territoire exploré, bien qu'un grand nombre de puits aient individuellement cessé de donner depuis longtemps, et la Pétrolie s'agrandit chaque jour de nouveaux districts, où des hommes favorisés du sort " frappent la nappe d'huile" et se trouvent tout à coup millionnaires, d'aventuriers sans le sou qu'ils étaient la veille.—(*Revue Britannique.*)

O. S.

LA NOUVELLE LEGISLATION DU BAS-CANADA.

Code Civil du Bas-Canada, d'après le rôle amendé déposé dans le bureau du greffier du Conseil Législatif, tel que prescrit par l'acte 29 Vict. c. 41, 1865, Ottawa : Printed by Malcolm Cameron, Law Printer to the Queen's Most Excellent Majesty, 1866, 747 p. grand in-8. Prix : \$1.50.

Synopsis of the Changes in the Law effected by the Civil Code of Lower Canada. By J. McCord, advocate, Secretary to the Codification Commission. Ottawa : G. E. Desbarats, printer. 1866 ; 39 p. in-8o. Prix, 50 cts.

The Civil Code. Table of Alterations introduced by the Civil Code of Canada. D. Girouard.

Depuis quelques jours, le Bas-Canada est entré sous un nouveau régime de lois ; le *Code Civil* est devenu en opération, et cet événement considérable mérite d'être signalé à l'attention de tous. Au point de vue historique, ce fait est le plus important, dans l'ordre administratif du pays, depuis l'introduction de la Coutume de Paris ; au point de vue légal, il consacre la mise en opération d'un système de lois assez différent de l'ancien pour qu'il puisse être appelé nouveau ; à tous égards, enfin, la promulgation du *Code Civil* est une époque qui ne peut passer inaperçue et qui est destinée à exercer une grande influence sur les relations des citoyens entre eux, sur les affaires en général, peut-être même sur les progrès et l'avancement du pays. Quoiqu'en général, on prétende que les mœurs font les lois, nous ne croyons pas être en dehors de la vérité en disant que les lois ont une immense influence sur les

mœurs. C'est à ce point de vue que nous nous plaçons pour affirmer qu'il est d'une importance primordiale que le *Code* soit étudié, non-seulement par les hommes de loi, mais aussi par tous les citoyens; car les modifications qu'il opère dans nos anciennes lois sont assez nombreuses, assez importantes et assez compliquées, pour nécessiter de la part de tous une étude immédiate, assidue, sérieuse; afin que personne, se fiant aux dispositions de l'ancienne législation, ne soit induit en erreur dans les transactions qu'il peut être appelé à opérer.

C'est dans le but de faciliter cette prompte connaissance du *Code*, que nous nous proposons de publier une série de travaux sur quelques-uns des articles qui offrent des dispositions différentes des anciennes lois. S'il est important de savoir quelle est la loi qui nous régit, il ne l'est pas moins de connaître comment cette loi peut fonctionner, comment elle doit recevoir son application dans les espèces innombrables qui peuvent se présenter. On comprendra donc facilement l'utilité de semblables travaux. Ce n'est pas seulement là une étude d'actualité, c'est une étude qui peut être utile tant que le *Code* sera appelé à nous gouverner sans subir lui-même de changements graves.

Pour aujourd'hui, nous allons commencer par signaler au public différents travaux destinés à indiquer sommairement et succinctement les principales modifications opérées par le *Code* dans nos lois. Ces travaux ont plus ou moins de mérite et plus ou moins d'importance; mais ils sont tous très-utiles.

D'un autre côté, il faut le reconnaître, la publication du *Code Civil* n'aura pas seulement une grande et légitime influence sur la législation et la jurisprudence canadiennes, elle est de plus appelée à donner une forte impulsion à la littérature du pays. Ce livre, en effet, fournit à tous les penseurs et à tous les écrivains, un sujet considérable d'étude; bientôt il aura ses commentateurs qui l'expliqueront, le développeront, examineront l'opération des articles de la loi et l'à-propos des changements qu'ils font subir à notre droit. Voilà une belle carrière ouverte à ceux qui se sentent du courage et des moyens. Après l'histoire du pays et de ses grands hommes, un Canadien ne peut pas désirer un plus beau sujet de travail et de réflexions que le *Code Civil*. Espérons que les travailleurs ne feront pas défaut et qu'ils seront dignes de leur tâche.

M. McCord les précède tous dans la lice, en présentant au public la brochure dont le titre est en tête de cet article. Cette brochure, sans être considérable, a du mérite et une grande utilité. Elle ne contient aucune discussion des changements qu'elle raconte; elle ne fait que les indiquer très-succinctement et presque officielle-

ment, puisque son auteur, comme chacun sait, est l'un des secrétaires de la Commission de codification. Cette brochure répond au premier besoin du public, qui est de savoir quels sont les changements introduits par le *Code* dans notre législation. Voilà, pour le moment, l'essentiel et le plus pressant de tous les travaux que peut suggérer ce livre. Au moment où il devient en force et où il commence à régir toutes les transactions des citoyens, il est important que ceux-ci sachent quelles nouvelles lois les règlent ; il faut qu'ils les apprennent vite et sans avoir le trouble de parcourir toutes les pages du *Code*, une par une, et de comparer la loi actuelle avec l'ancienne. Encore ce travail, que tous du reste ne peuvent pas faire, serait-il bien peu satisfaisant pour un esprit philosophique ; car s'il indiquait le changement, il ne dirait pas le motif du changement ; il ne ferait pas connaître l'ordre d'idées, les principes, le système qui a présidé à toutes ces transformations. Voilà le double rôle que M. McCord s'est proposé de remplir. A-t-il réussi ? Nous le croyons sincèrement, et les éloges que nous entendons autour de nous, nous font croire que ce petit ouvrage est très-apprécié, et devra, dans la mesure de ses forces, rendre des services incontestables.

Cette petite brochure devrait être traduite en français, afin d'être ainsi plus facilement mise à la portée de la grande majorité de ceux que le *Code Civil du Bas-Canada* est destiné à gouverner.

Nous venons de parler des principes qui ont présidé à la rédaction du *Code*. M. McCord en indique plusieurs qu'il convient assurément de signaler ici. Les codificateurs ont d'abord cherché à faciliter la transmission de la propriété ; ils se sont efforcés de rendre les droits des personnes plus stables et plus fermes, particulièrement de protéger les intérêts des tiers, et enfin, il se sont efforcés généralement, suivant M. McCord, d'améliorer les lois, de les rendre plus simples, plus convenables, plus uniformes, plus complètes et plus efficaces. Cette quadruple intention forme la division de la brochure de M. McCord ; il range les divers changements opérés par le *Code* sous l'une ou l'autre de ces quatre catégories. Nous croyons que cette méthode jette un peu de confusion dans son ouvrage. C'était très-bien sans doute pour un des membres de la Commission de codification d'indiquer et de suivre l'ordre logique de ses travaux ; mais cet ordre logique s'écarte tellement de l'ordre dans lequel sont disposées les matières du *Code*, que le lecteur qui veut trouver dans le *Synopsis* la nature ou le motif d'un changement dans nos lois, est forcé de parcourir la brochure toute entière. C'est le seul défaut que nous trouvions à cet ouvrage, et encore est-il en grande partie réparé par une table de référence qui indique les ar-

tibles du *Code* contenant des dispositions nouvelles, et les pages du *Synopsis* où l'on peut trouver la portée et les raisons de ces modifications.

Nous ne mentionnerons une légère erreur qui se trouve dans cette brochure que pour y attirer l'attention de l'auteur et la faire corriger dans une autre édition. A la page 25 il dit :

" Article 388... declares constituted rents, and all other perpetual or life rents to be immoveables by determination of law ; saving those resulting from emphytheusis."

C'est précisément le contraire qu'il aurait fallu dire, comme on peut s'en assurer en référant à l'article cité qui dit :

" Sont aussi meubles par la détermination de la loi, les rentes constituées, et toutes les autres rentes perpétuelles ou viagères, sauf celle résultant de l'emphytéose, laquelle est immeuble."

L'auteur nous permettra sans doute cette petite remarque qui est toute bienveillante de notre part.

M. D. Girouard, avocat de Montréal, et auteur de plusieurs ouvrages de droit, a publié, sur le même sujet qui a occupé M. McCord, un travail peut-être plus complet que celui du secrétaire de la codification, en ce qu'il indique plusieurs changements que le *Code* n'a pas signalés et M. McCord non plus. De plus, il discute l'à-propos de quelques-uns des changements introduits pour le *Code*, ce qui rend l'ouvrage plus intéressant.

Nous croyons devoir ici signaler l'appréciation faite par cet écrivain des nouvelles lois canadiennes sur le mariage, que nous avons, il y a deux ans, dénoncées à l'opinion et à la conscience publiques. Après avoir résumé le sens de la nouvelle législation sur ce sujet, il ajoute :

" Toute personne, à quelque religion qu'elle appartienne, peut obtenir une licence, une permission, ce qui est en pratique très facile, comme chacun sait, et au moyen de cette permission, elle peut se faire marier devant n'importe quel prêtre ou ministre de sa localité, ou même partout en Bas-Canada, pourvu qu'elle prouve son identité (art. 63). Il semble que le Code aurait mieux protégé les intérêts de la société s'il avait fait exécuter plus sévèrement les dispositions de l'ancienne loi, en obligeant chacun à se faire marier conformément aux usages de son église, ou, dans le cas où les deux parties appartiennent à différentes religions, suivant les rites de l'église de l'une ou de l'autre. La nouvelle législation renverse les anciennes lois ; et en permettant à tout individu de mépriser les règles de son église, pour se faire marier, elle ébranle la foi religieuse. Cependant, il semble que les lois ne peuvent être trop

soigneuses à protéger la foi chrétienne, car elle est nécessaire au bonheur de la société. La nouvelle loi rendra évidemment plus fréquents certains mariages ci-devant célébrés par des moyens frauduleux et toujours au grand déplaisir des parents et même du fonctionnaire faisant le mariage. Nous pourrions ici citer plusieurs exemples de semblables mariages qui ont fait répandre à une mère désolée et aux époux eux-mêmes bien des larmes amères. Sous le *Code*, cependant, nous pouvons nous attendre à voir se répéter bien souvent des scandales de cette espèce.”

Il nous semble que, sur ce point, le travail, du reste extrêmement remarquable, de M. Girouard ne donne pas au *Code* une juste interprétation. Nous croyons que même depuis la promulgation du *Code Civil*, les catholiques du Bas-Canada ne peuvent pas se marier sans faire publier leurs bans par leur propre curé ou sans en obtenir une dispense de leur évêque. Nous ne pensons pas que, même au point de vue de la loi civile, les licences de mariage accordées par certains fonctionnaires protestants auraient l'effet de rendre valide une célébration subséquente de mariage entre catholiques.

En effet, il est dit, à l'art. 59, qu'il peut être procédé au mariage sans un certificat de publications de bans, “ si les parties ont obtenu des *autorités compétentes* et produisent une dispense ou licence des publications de bans.”

Or, quelles sont ces *autorités compétentes* reconnues si formellement par le *Code* ?

L'art. 130 nous dit que les publications ordonnées par les arts. 57 et 58 seront faites “ par le prêtre, ministre ou autre fonctionnaire *dans l'église* à laquelle appartiennent les parties...”

En conséquence, un catholique devra, comme ci-devant, faire publier ses bans dans l'église paroissiale à laquelle il a coutume d'aller ; et un protestant devra aussi aller dans la sienne.

Maintenant, si les parties désirent se faire dispenser de cette formalité, à qui devront-elles s'adresser ? L'art. 134 nous le dit en propres termes : “ Il est loisible aux autorités en possession jusqu'à présent du droit d'accorder des licences ou dispenses pour mariage, d'exempter des dites publications.”

Mais, jusqu'à la promulgation du *Code*, quelles étaient les autorités revêtues par la loi du droit d'accorder des dispenses de bans ? Comme chacun le sait, pour les catholiques, c'était l'évêque et l'évêque seul : conséquemment, en vertu de l'art. 134, l'évêque a encore le droit d'exempter des publications de bans. Mais le possède-t-il encore seul ? Oui, car on appelle autorité compétente celle qui non-seulement peut exercer une fonction ou accomplir un acte, mais qui seule peut le faire.

Ce n'est pas tout. Il semble que le *Code*, si imparfait et si incomplet sur d'autres parties de la législation du mariage, a voulu mettre la nécessité des publications de bans à l'abri de tout doute. En effet, l'article, 127 qui est susceptible d'une interprétation extrêmement large, s'applique particulièrement aux publications de bans, puisqu'il parle des formalités dont on peut dispenser, et que les publications de bans sont assurément dans cette catégorie.

“ Les autres empêchements, dit l'art. 127, admis d'après les différentes croyances religieuses, comme résultant de la parenté ou de l'affinité et d'autres causes, restent soumis aux règles suivies jusqu'ici dans les diverses églises et sociétés religieuses.

“ Il en est de même quant au droit de dispenser de ces empêchements, lequel appartiendra, tel que ci-devant, à ceux qui en ont joui par le passé.”

Nous croyons donc que, d'après une saine interprétation de ces différents articles, les catholiques du Bas-Canada continuent, pour ce qui regarde les publications de bans, d'être soumis à la même législation qui existait avant la promulgation du *Code*.

De plus, il est impossible à un catholique qui aurait obtenu une dispense sur de fausses représentations, de se faire marier par fraude en dehors de sa paroisse; car on sait que les dispenses accordées par les autorités ecclésiastiques ne sont pas autre chose que la permission donnée par l'évêque au curé des parties de procéder à leur mariage sans faire les publications de bans. Aucun prêtre catholique ne consentirait à agir sans l'accomplissement de cette formalité. Mais des catholiques pourraient-ils se faire marier devant un ministre protestant? Nous ne le pensons pas; car un ministre protestant ne peut pas procéder au mariage sans une licence, et nous maintenons que les fonctionnaires protestants chargés de distribuer des licences ne sont pas autorités compétentes, dans le sens des arts. 59 et 134, pour les catholiques. Du reste, il est évident que rien dans la loi n'empêche un catholique de se faire protestant pour faciliter la célébration d'un mariage que l'église ne peut faire sans l'accomplissement de certaines formalités préalables. Dans ces occasions solennelles, la conscience seule parle, et lorsque les hommes n'en ont pas, les lois sont presque impuissantes.

Suivant nous, ce n'est donc pas à cette partie de la législation du mariage que M. Girouard doit adresser ses reproches. C'est plutôt à la tendance prononcée que l'on voit dans le *Code* à favoriser les mariages clandestins, c'est surtout à l'obstination de ne pas vouloir dire clairement et explicitement si plusieurs empêchements dirimants reconnus par l'ancienne législation sont maintenus par

la nouvelle, comme ordres sacrés, etc. Là-dessus le *Code* mérite les plus justes reproches. Quelle difficulté empêchait donc les commissaires d'exprimer d'une manière parfaitement compréhensible les dispositions auxquelles ils voulaient donner force de loi?

Le travail de M. Girouard a un avantage sur celui de M. McCord, c'est qu'il suit l'ordre même des matières du *Code*. Par là, la recherche des nouvelles lois est plus facile.

On annonce comme devant être publiée prochainement une édition populaire du *Code*, accompagnée des autorités citées par les commissaires dans leurs rapports, et précédée d'une introduction énumérant d'une manière complète les changements introduits dans nos anciennes lois. Pour notre part, nous croyons que le public doit être disposé à approuver toute espèce de travaux propres à faciliter l'étude du *Code* et à le mettre à la portée de toutes les classes de la population. On est bien près d'observer une loi que l'on connaît et que l'on comprend clairement.

E. LEF. DE BELLEFEUILLE.

DE QUEBEC A MEXICO.

(SUITE.)

II

NEW-YORK.

Un atôme de préface.—Carthage à propos de New-York.—Quelles éponges !—Un boyau qui n'est pas vide.—L'église de la Trinité.—Une balle perdue.—Des compatriotes.—Le parc Central.—Brooklyn.—Le père Lachaise américain.—Une réclame sur un cerceuil.—Adieu !—Le baron Gauldrée-Boilleau.—De grand matin.—Un ange tombé.—Un enfer.—Les Cinq-Points.—Une visite au *Courrier des Etats-Unis*.—La corvette française *Phlégéton*.—Les salons de madame la Baronne de Trobriand.—Le Steven's House.—Au bruit du vent.

Maintenant que je suis installé bien douillettement dans mon hôtel, le *Metropolitan*, à l'endroit même où le prince de Talleyrand écrivait une brochure à sensation sur les Etats-Unis—je parle de cent ans,—il me sera bien permis de loger un mot à propos de la préface que je n'ai pas mise à la tête de mon carnet de voyage. Pour ne pas être obligé d'en faire une, je préfère en causer, et pour qu'elle n'en ait pas l'air du tout, je crée une innovation littéraire et je la place au second chapitre. Une préface, pour moi, est simplement une petite réclame où l'auteur, sans avoir l'air d'y toucher le moins du monde, se brûle sous le nez le plus "douillettement" possible, comme dirait Rabelais, force encens et force

parfums aux dépens de sa chatouilleuse modestie. Quant à moi, je ne crois pas plus à la modestie d'un auteur, que Théophile Gauthier ne croyait à l'ingénuité du capitaine de dragons ; et comme je ne voudrais pas troquer, contre le gros titre de littérateur, mes coudées franches de militaire, de touriste, où, si vous l'aimez mieux, de rêveur comme on m'appelait au régiment, j'esquisse à grands coups de crayon mes flâneries et mes impressions, me gardant bien surtout d'y mettre trop d'ordre. Pour avoir de l'ordre, il faut ne pas être comme Régnier, qui disait :

J'écris très rarement et me plais à le faire ;
 Non pas que la paresse en moi soit ordinaire ;
 Mais sitôt que je prends la plume à ce dessein,
 Je crois prendre en galère une rame à la main.

Ma plume est comme celle de l'immortel devancier de Molière. Il me faut y réfléchir longtemps, avant de me laisser séduire par ses chatteries ; mais une fois le moment de réflexion passé, je griffonne d'un seul coup ma blanche feuille de papier. Aussitôt qu'elle est terminée, je la fais voltiger sur la tête de ceux qui m'entourent, sans même crier : " Gare !" leur laissant le soin de deviner si elle sent le goudron, la poudre, l'algue marine, les parfums d'un salon, d'un boudoir ; si elle laisse échapper un gros rire de caserne, une furtive larme de poète. J'ai contracté ce laisser-aller dans mes pérégrinations lointaines, et tous les jours mon médecin me défend de changer mes vieilles habitudes, cela pouvant, dit-il, nuire à la guérison de mes rhumatismes. Maintenant que voilà le grand mot lâché, rhumatisme, c'est assez causer, et je reprends ma plume pour vous expliquer comment nos bons voisins savent adapter délicieusement les légendes de l'histoire ancienne, aux temps primitifs de la leur.

Lorsque Hudson, poussé par le démon de l'inconnu, ce roi des existences déclassées, vint *enrâper* son ancre sur les rochers de l'île où la main de l'homme a jeté New-York, il demanda au sachem des Peaux-Rouges—on était encore poli en ces temps de soudards et de routiers—de vouloir bien lui en concéder une partie. Ce à quoi le chef se rendit gracieusement, en lui permettant de s'approprier la quantité de terre que pourrait couvrir une peau d'élan.¹ Le loup de mer riposta au fier sagamos, en homme qui connaît son histoire ancienne sur le bout de son doigt, et faisant exactement

¹ Cette affreuse bourde est racontée toute au long dans un Guide de New-York intitulé : " *New-York as it is*," par M. Miller. Ce monsieur prenait sans doute les étrangers qui visitent la reine du Nouveau-Monde pour les cousins-germains de M. Perrichon ou de M. Prudhomme.

comme le fondateur de Carthage, il découpa en minces lanières la peau de l'animal, et par ce moyen se vit possesseur d'une vaste étendue de terrain. Jusqu'ici, il n'y a rien d'extraordinaire, mais voici venir le beau de l'affaire. Les Indiens furent tellement enchantés de ce cours d'histoire, que le soir ce fut noce générale, aux dépens du nouveau propriétaire — les propriétaires ont toujours payé les vitres cassées,— et lorsque les cerveaux échauffés furent arrivés à cette apogée de l'ivresse où l'on éprouve le besoin irrésistible de faire de la musique vocale, ou de prononcer un discours, le chef se leva avec des prodiges d'équilibre, et décréta qu'à l'avenir l'île s'appellerait Manhattan—en indien "Manahactanienks"—joli petit nom qui signifie, en français, "lieu où nous avons tous perdu nos jambes!" Cet *aparte* fut reçu par un tonnerre d'applaudissements. A les voir tous, roides comme la justice, exécuter, à la lueur mourante de leurs feux, leurs danses infernales, on eût dit qu'ils connaissaient de longue date le fameux vers qui a tué Alfred de Musset :

Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre!

De nos jours, on semble ne pas avoir perdu le souvenir de cette solographie homérique, car la ville impériale offre à ses libres citoyens 9,270 tavernes et cafés, où ils peuvent s'imbiber à volonté.

— Quelles éponges ces gaillards-là doivent avoir au fond de l'estomac ! me disait pendant une promenade dans Broadway, lors de mon second passage à New-York, le capitaine de Merles, vieil officier du 81^e de ligne, s'en allant en retraite.

A part cette immersion quotidienne qui, si elle n'a pas le mérite d'étonner du tout le stoïque Yankee, *épate* grandement l'étranger, je ne vois rien de plus digne de son attention que Broadway, cette immense artère de dix-huit milles, qui parcourt la ville d'une extrémité à l'autre. On ne saurait croire quel péle-mêle d'hommes, de femmes, d'enfants, courant, flânant, criant, sifflant—on fait de tout là-bas ;— quel tohu-bohu de chevaux, de voitures, d'omnibus, se heurtant et se croisant au milieu des colis qui se meuvent, des conducteurs qui jurent et tempêtent, des chiens qui aboient et des sergents de ville qui restent graves et imperturbables dans ce pandæmonium à rendre fou un maniaque ! D'après le *Directory* de New-York, plus de 18,000 voitures circulent en une seule journée dans cette interminable entraille ; et quelque chose de très-drôle pour une République où tout devrait se mener sur un haut pied d'égalité, je n'ai jamais vu les piétons se faire éclabousser par un luxe aussi écrasant d'équipages aux écussons armoriés.

Pour l'étranger, Broadway est le seul point convenable où il puisse se passer la fantaisie de connaître superficiellement l'élément hétérogène qui compose la société de New-York. Là, il verra le lion de la fashion coudoyer le mendiant sans pain et sans espoir ; la riche personne jeter dédaigneusement sa mince aumône dans la sébille de la mère de famille, se mourant de faim et de manque de travail ; le millionnaire de la 5^e Avenue prenant un air modeste en faisant décroter ses bottes par un gamin déguenillé ; le courtier de Wall-Street se croyant déjà marquis de Carabas parce que l'or a été en hausse ou en baisse ce matin ; l'émigrant, trompé par de vils traiteurs, demandant en pleurant de l'emploi à ceux qui ne comprennent pas sa langue² ; toutes les grandeurs enfin, toutes les misères qui rendent une ville riche et célèbre.

Si, fatigué de toute cette comédie, baptisée par Jules Noriac du nom de "Bêtises humaines," l'étranger veut oublier tous ces ris et ces sanglots devant ce que l'activité et l'énergie peuvent faire, il n'a qu'à grimper les 320 pieds du clocher de l'église de la Trinité, pour posséder une des plus pittoresques vues qu'il soit donné à un touriste d'embrasser. A ses pieds, il verra ces hommes si fiers, si suppliants, si hautains ou si malheureux il n'y a qu'un instant, ne formant plus qu'une masse grouillante d'animalcules confondus dans un grand tout. Autour de lui s'étendront, comme les simples coups de crayon d'une esquisse topographique, Broadway, Bowery, et les centaines de rues et impasses qui forment New-York, Jersey, Brooklyn et Williamsburgh. Puis, au loin, tant que l'œil peut aller, d'un côté les bords de l'Hudson et de l'autre les solitudes de l'Atlantique.

En descendant de ce clocher, l'âme encore toute pleine de ce que je venais d'admirer, je fus témoin d'un meurtre commis avec le plus grand sang-froid du monde. Je venais de traverser lentement, après les avoir lues, une à une, la longue file d'inscriptions qui ornent les tombeaux des révolutionnaires de 1770, et j'étais justement en train de songer à "l'Espion" de Fenimore Cooper, lorsque tout-à-coup je vois un coup de carabine partir au milieu d'un peloton de soldats, et immédiatement, de l'autre côté de la rue, un homme tomber à la renverse. Tout le monde de faire cercle autour du blessé, et de s'informer auprès de l'officier de la cause de cette mort d'homme. Quelle, croyez-vous, fut sa réponse ?

² Lors de mon premier séjour à New-York, une société de recruteurs avait fait venir de Belgique et d'Allemagne un vaisseau chargé d'émigrants, sous l'infâme prétexte de leur donner du travail ; mais arrivés au quai de "Castle-Garden," on les mit dans la pénible alternative de se faire soldat ou de mourir de faim dans un pays étranger ! Chaque homme engagé donnait à ces vendeurs de chaire humaine un bénéfice net de \$300 à \$400.

— Ce n'est rien, dit-il, un bien simple accident : nous conduisons des recrues au dépôt. L'une vient de nous échapper, et nous avons pris monsieur pour elle.

Tout cela de l'air d'un homme qui vous demande pardon de vous avoir coudoyé ! Bien franchement, je fus atterré de ce sang-froid, et il paraît que tous les assistants firent de même, car le lieutenant finit ses excuses en commandant à son détachement : “ *Forward !* ” de l'air d'un homme bien fâché d'avoir jeté sa poudre aux moineaux, et disparut au pas accéléré.

Ils appellent cela de la liberté, paraît-il. Du reste, rien d'étonnant ; toujours, sur terre, l'homme prendra le plaisir d'accoler à tout ce qu'il y a de saint et de sublime, le repoussant, le hideux ou le burlesque. On dirait que Dieu ne l'a créé que pour faire des antithèses.

Je remontais le boulevard, en proie aux tristes réflexions qu'avait réveillées en moi cet acte de froide barbarie, lorsque je me trouvai face à face au coin d'une rue avec un compatriote de Québec. A l'étranger, qui dit pays dit famille. Nous nous embrassâmes, et il m'apprit la présence en ville du Dr. R^{***}, de sa femme, de MM. G^{***}, G^{***}, C^{***} et S^{***}. Le soir, nous nous étions tous donné une cordiale poignée de main. Il semblait que nous nous connaissions depuis des siècles, et le lendemain, le Dr., Mme R^{***}, G^{***} et moi visitâmes ensemble le Parc Central.

Le Parc Central, malgré ses 843 acres de terrain, n'est pas aussi grand, il s'en faut de beaucoup, que le bois de Boulogne ; néanmoins, aucun des parcs de Londres ne peut lui être comparé. Des sommes immenses ont été dépensées pour son établissement, qui de prime-abord peut frapper l'étranger un instant ; mais après avoir parcouru ses vingt-un milles de promenades, il s'aperçoit bien vite de la vérité du vers de Boileau :

L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

On peut admirer un moment des lacs, des vallées et des collines artificielles, mais la nature finit toujours par l'emporter sur l'art, et l'on sort du parc avec l'envie la plus irrésistible de pouvoir laisser aller son regard sur un arbre que la main de l'homme n'a pas planté, de fouler aux pieds une terre vierge de la hêche d'un horticulteur.

D'un jardin anglais à un cimetière il n'y a pas loin, et en sortant du parc, Mme R^{***} exprima le désir d'aller prier un instant au cimetière de Greenwood, le Père Lachaise américain.

Pour se rendre à Greenwood, il faut traverser la rivière de l'Est

et une partie de Brooklyn, petit village en 1816, aujourd'hui ville de 200,000 âmes ! De toutes les merveilles que renferme le Nouveau-Monde, ce cimetière est peut-être ce qu'il y a de plus solennel, de plus religieux et de plus imposant. Tout, depuis son modeste gazon, ses arbres élancés, ses bosquets, jusqu'à ses eaux dormantes où se penchent pour pleurer de longues files de saules et de cyprès, tout respire cette douce mélancolie, ce douloureux silence que l'on se plaît par moment à faire planer, dans nos heures de sombres rêveries, sur la pierre qui nous couvrira un jour. Si je ne tenais pas à rendre à la patrie le peu de poussière qu'elle m'a donnée, il me prendrait par moment, en me promenant sous ces allées touffues, le désir d'aller mourir à New-York, pour me voir dormir doucement sur le bord du *Sylvan Lake*, entre la modeste tombe de Dohummé, la chaste fille des bois, qui échangea si vite le satin de sa couche nuptiale contre un froid suaire, et la tombe solitaire du pauvre poète McDonald Clark. Je pourrais réfléchir tout à mon aise, dans mon lit de gazon, sur les futilités des choses humaines, en voyant à mes pieds le monument fastueux de mademoiselle Canda, qui a coûté \$10,000, exactement la dot qu'elle devait avoir le jour de son mariage ; et si j'avais le malheur de m'y trop ennuier, je n'aurais qu'à me joindre aux éclats de rire des touristes qui viendraient pour ne pas visiter ma tombe, en les entendant lire à haute voix la réclame suivante affichée sur le tombeau d'en face :

“ LE BEAUME GREC POUR LES CHEVEUX est maintenant en vente, et occupe la première place parmi les découvertes scientifiques les plus importantes.

“ Les principaux ingrédients dont on se sert pour sa préparation furent classés par les *Anciens Grecs* qui s'en servaient pour échapper à la calvitie ; car l'histoire nous informe que cette grande nation fut, à un moment donné, affligée de ce triste inconvénient, qui prévalut d'une manière alarmante jusqu'à la découverte de ce précieux cosmétique, faite par *Hippocrate* 430 avant *Jésus-Christ*, et gardée secrètement *jusjurandum*, par ceux qui appartenaient à la corporation sacrée d'*Esculape*.

“ *Socrate*, qui était l'ami intime d'*Hippocrate* et qui partageait entièrement ses idées, le recommanda non-seulement pour la pousse des cheveux, mais encore comme un grand préservatif contre les maux de tête et la perte de la mémoire.

“ Il était tellement convaincu de ses vertus, que lorsque *Xénophon* tomba de cheval, à la bataille qui se livra près de *Délium*, il le prit sur ses épaules, passa par-dessus les cadavres des *Athéniens* et rencontrant *Thésalius* le fils d'*Hippocrate*, il l'envoya immédiatement

chercher le *Beaume Grec* et en appliqua des compresses sur le front du blessé, craignant que, dans l'excitation du moment, il ne perdit la mémoire pour toujours.

“ D'après une autre source très-authentique, le *Docteur Kélemen*, propriétaire de cette esquisse préparation, apprend que 292 *avant Jésus-Christ*, une grande peste s'abattit sur *Rome*. Tous ceux qui n'en moururent pas demeurèrent chauves, et le bruit des merveilleuses cures de l'onguent qu'il vous offre aujourd'hui, étant parvenu aux oreilles du gouverneur, il dépêcha immédiatement une députation aux cités de *Kos* et de *Knides*, pour les supplier de lui envoyer quelques amphores du :

“ BEAUME GREC POUR LES CHEVEUX.”

Du bouffon et du grotesque à côté de douleurs vraies et navrantes ! De la réclame sur le couvercle d'un cercueil ! Aussi, aux Etats-Unis, l'étranger a-t-il toujours peur d'admirer ou de pleurer, crainte d'être obligé cinq minutes plus tard de rire et d'oublier !

Mais pendant que je m'amuse à faire ces réflexions, mes compatriotes sont tous venus, les uns après les autres, me souhaiter le bonheur et me dire adieu. Le bonheur ! ils l'emportent avec eux, car ils retournent dans la patrie, et moi je reste seul avec l'adieu ! Avez-vous jamais réfléchi au long sanglot renfermé dans ce seul mot : adieu ? Adieu, on ne dit cela que quand on souffre ou que l'on meurt. Alors nos sensations les plus intimes, les pulsations fiévreuses du cœur prêt à se briser, se reportent vers l'Être Suprême qui seul peut les comprendre, et toutes nos larmes, toutes nos angoisses se traduisent par le seul mot que peuvent balbutier nos pauvres lèvres—Son nom. Bien des fois, plus tard, j'ai eu occasion de le prononcer dans de solennelles circonstances, mais jamais je n'ai été aussi ému que le jour où je l'ai dit à mes compatriotes qui s'en allaient. C'est qu'avec eux disparaissait le dernier lambeau de la patrie absente.

Le vaisseau sur lequel je devais me rendre à la Vera-Cruz ne pouvait quitter le port que le 13 août, sa cargaison n'étant pas prête. Quant à moi, mon séjour à New-York commençait à me devenir monotone, aucunes affaires ne m'y retenant plus. Le baron Gauldrée-Boilleau, pour qui l'honorable ministre de l'Instruction Publique, M. Chauveau, m'avait donné une gracieuse lettre d'introduction, me fit remettre dès les premiers jours de mon arrivée tout ce qu'il avait de dépêches pour le gouvernement mexicain ainsi que pour le corps expéditionnaire français, en daignant les faire accompagner d'une lettre spéciale à Son Excellence M. le

marquis de Montholon, alors ambassadeur de France auprès de Maximilien. Plus tard, j'eus occasion d'en voir toute l'utilité, mais malheureusement, à mon retour je ne pus exprimer à M. le baron toute ma reconnaissance pour ses bons procédés. Dieu avait voulu que dans ces salons où, à mon départ, je n'avais laissé que des lustres dorés et des tapis de Perse, il n'y eût maintenant qu'un cercueil ! A chacun de ses pas à l'étranger, aux Indes, au Canada, aux Etats-Unis, une fatalité inexplicable a voulu que M. le baron semât ses blondes têtes d'enfants. Pourquoi la patrie refuse-t-elle si souvent une tombe au berceau qu'elle a choyé ?

A New-York, comme à Londres, comme à Paris, tout ce bruit, tout ce brouhaha qui dès les premiers jours entraîne et séduit celui qui n'est habitué qu'à la vie tranquille et réglée des petites villes, perd bien vite de son prestige, et l'on se prend aussitôt à regretter la solitude et la paix de son chez soi. En cinq jours on peut visiter tout ce que la cité renferme de curieux. J'en pris dix pour pouvoir flâner plus à mon aise, et quand ces dix jours furent passés, il ne me resta plus qu'à garder ma chambre une partie de la journée, car la chaleur était suffocante. Là, j'avais pour agréable passe-temps le griffonnage de mon journal que j'interrompais de temps à autre pour me réciter *in petto* les vers de l'auteur "l'A-mi Prigioni :"

C'est une belle perspective,
De grand matin,
Que des gens qui font la lessive
Dans le lointain.

Pour se distraire, si l'on bâille
On aperçoit
D'abord une longue muraille
Puis un long toit.

Ceux à qui ce séjour tranquille
Est inconnu
Ignorent l'effet d'une tuile
Sur un mur nu.

Je n'aurais jamais cru, moi-même,
Sans l'avoir vu,
Ce que ce spectacle suprême
A d'imprévu.

On le voit, j'avais à ma disposition toute cette variété d'amusements qui peuvent faire assassiner les heures à un homme s'ennuyant bien et n'osant sortir de son fromage de Hollande, crainte de s'ennuyer mieux.

M. S*** partageait ma chambre d'hôtel. Quelquefois, le soir, M. C. D***, un compatriote, venait nous voir et nous causions du pays. Quand nous étions seuls, nous passions une grande partie de nos

soirées à notre croisée, et là, silencieux tous les deux, le menton appuyé sur la paume de la main, nous regardions l'immense cité s'endormir lentement, ou nous prêtions l'oreille aux chants tristes et mélancoliques d'une de ces pauvres femmes perdues qui, la mort dans l'âme, passent leurs nuits à vendre, dans un café chantant, des notes suaves et brillantes qui n'ont jamais été faites pour être exprimées par la honte et par le vice.

Lorsque le spleen s'obstinait à venir s'installer chez nous, nous descendions dans Broadway. Bien souvent, comme il m'est arrivé à moi-même, l'étranger s'y promenant le soir se fera poliment arrêter par un individu ganté, parfumé, cravaté de blanc, portant habits noirs, la main ornée d'une jolie badine, ayant enfin tout ce qu'il faut pour être extérieurement un parfait gentleman. Presque toujours, ce monsieur vous demande d'un air dégagé si vous n'étiez pas passager hier ou avant-hier sur telle ou telle ligne de vapeur. Sur votre réponse négative, il se tourne vers un camarade arrêté à regarder quelque chose dans une vitrine et lui crie qu'il a perdu son pari. L'enjeu est ordinairement du bordeaux, du champagne ou du tokai, suivant la mine que vous avez vous-même, et le monsieur vous prie instamment de vous joindre à eux pour faire sauter le bouchon, et de monter au club qui se trouve invariablement à deux pas de là. Si vous avez le malheur de vous y laisser prendre, votre soirée vous coûtera quelques centaines de francs, car on veut vous mener dans ce qu'on appelle en termes techniques *un enfer*, et vous y *plumer* à loisir, autre terme technique.

Le soir que j'eus occasion de faire cette esquisse de mœurs, j'étais avec M. G*** et nous partions pour aller visiter les Cinq-Points. Malheureusement pour ces messieurs, le coup rata, car nous déclinaâmes gracieusement l'extrême honneur qu'on daignait nous faire.

Les Cinq-Points sont peut-être ce qu'il y a de plus curieux à voir dans New-York, pour un observateur. Placez-y l'admirable description de la *Cour des Miracles* dans *Notre-Dame de Paris*, et vous en aurez une excellente idée. Un auteur anglais dit qu'on y voit une exhibition de pauvreté sans égale, des scènes de dégradation trop immondes pour être décrites, le vice sans châtement, la honte sans rougeur, le crime sans repentir et la mort sans espérance. Aussi les tableaux les plus terribles des *Mystères de Paris* pâlissent-ils devant ce qui se fait journellement dans ce modeste quartier, si l'on en croit les rapports de la police urbaine.

Aux Cinq-Points se termine la liste peu nombreuse des curiosités que renferme New-York. Je ne tenais plus qu'à une seule chose, voir les ateliers d'un journal qui joue un rôle très-influent sur les affaires d'Amérique, en y représentant dignement les intérêts de la

France—le *Courrier des Etats-Unis*. Le propriétaire, M. Lassalle, me reçut le plus cordialement possible et voulut bien me faire visiter l'immense établissement où s'imprime cette feuille qui a déjà plus de trente-huit ans d'existence. Son tirage est considérable, et elle compte parmi ceux qui l'ont rédigée ou qui la rédigent maintenant, la plume de plus d'un charmant écrivain, de plus d'un penseur émérite. Frédéric Gaillardet, Charles de Boigne l'aimable conteur, le général Baron de Trobriand, l'honorable Pierre Chauveau, le chevalier Masséras sont venus tour à tour y jeter leurs écrits pleins de verve et d'originalité, et le rédacteur actuel, M. l'Éréditier — tout jeune homme à peine âgé de vingt-cinq ans—continue avec bonheur le chemin qui lui a été si bien tracé par ses devanciers.

Pendant les derniers jours que je passai dans la ville impériale, le hasard me mit en relation avec les officiers de la corvette française la *Phlégéton*, faisant partie de la croisière de la Baie. Tout le temps que dura notre trop courte liaison, ces messieurs n'eurent qu'un plaisir, tâcher de me faire passer le temps aussi gaiement que possible, et Dieu sait si la chose est facile avec les officiers de la marine française! Pendant six jours ce ne furent que dîners à bord, promenades sur l'eau, théâtre, manœuvres, et de longtemps je compterai parmi mes meilleurs moments les heures que j'ai passées à fouler le pont de leur coquet vaisseau. L'année suivante, quand, debout sur un des bastinguages du transport de guerre français l'*Allier*, j'aperçus en entrant dans la rade new-yorkaise les mâts fiers et droits de leur gentille corvette, abritée par le drapeau de la France, mon cœur se prit à battre comme si j'eus entrevu se dessiner dans le lointain la silhouette vaporeuse d'un coin de la patrie. Comme l'âme de l'homme, lorsqu'elle a besoin d'affection, sait s'attacher à tout, même à une coquille de noix!

Par l'entremise d'un des officiers du bord, M. Louis Rivet, enseigne de vaisseau, je fus admis à une réception de madame la baronne de Trobriand, femme du général américain de ce nom. L'hôtel de madame la baronne se trouve situé dans le Cinquième Avenue, au milieu du quartier fashionable par excellence, et dans ses salons se réunit tout ce que la société new-yorkaise compte de sommités dans les lettres, les sciences, les arts ou la politique. Parfois un modeste voyageur, un rêveur quelconque vient jeter sa mince obole parmi toute cette cohue de réparties fines ou de réflexions de penseurs, mais toujours, par un charmant sourire sur les lèvres, par une bonne parole à la bouche, madame la baronne sait faire croire à son monde qu'il est parfaitement chez lui, au milieu de toute cette foule d'illustrations et de célébrités.

La soirée que je passai chez madame de Trobriand fut une de

mes dernières à New-York. Le lendemain soir, j'étais installé avec tous mes bagages au Steven's House, sur la batterie, tout près du quai d'où l'*Acmée*—le vaisseau sur lequel je partais—devait démarrer le lendemain à six heures de l'après-midi. M. Guibaud, lieutenant sur le *Phlégéon*, avait voulu passer ces dernières heures avec moi, et une partie de la nuit nous causâmes de trois choses bien belles—les lettres, la France et le Canada.

Le lendemain soir, j'étais à bord de l'*Acmée*, après avoir embrassé tous les amis de la corvette et m'être chargé de leurs correspondances pour les camarades du Mexique. Quelques heures après le vaisseau virait, les îlots de verdure qui entourent New-York disparaissaient à mes yeux les uns après les autres, et je m'endormais bercé mollement par l'Atlantique, au chant mélancolique d'un mousse marseillais qui chantait doucement dans les haubans, les naïves paroles de la romance de Casimir de Lavigne :

Mon pauvre père
Verra souvent
Pâlir ma mère
Au bruit du vent.

FAUCHER DE SAINT-AURICE.

(A continuer.)

CONTRAINTE PAR CORPS.

La femme adjudicataire est contraignable par corps pour le paiement de la différence de son prix d'adjudication et celui de sa folle-enchère, en vertu des articles 2272 et 2276 du Code Civil du Bas-Canada.

Cette proposition légale, l'inverse de celle qui a été discutée l'année dernière dans ce recueil ¹; qui, néanmoins, est établie d'une manière indubitable par le Code Civil du Bas-Canada promulgué le 1^{er} août courant, et qui repose sur les dispositions de nos lois et de nos statuts, n'a élevé aucun doute dans l'esprit de nos codificateurs, comme l'on peut s'en convaincre en lisant le titre vingtième de leur sixième rapport, page 75, et les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7, au sujet de l'emprisonnement en matières civiles, p. 209.

Il est impossible de ne pas s'étonner notablement en voyant les efforts qu'on a fait pour donner à une loi si claire et si explicite une autre interprétation, et pour faire échapper la femme mariée à l'emprisonnement pour folle-enchère, lorsqu'après avoir contracté solennellement avec la justice, elle refuse, sans motif même plausible, d'accomplir son engagement.

Notre législature, ce tribunal suprême du pays, ayant sanctionné cette contrainte par corps contre la femme, par les articles 2272 et 2276 du Code bas-canadien, comme elle l'avait réellement fait en 1849 par l'acte 12 Vict., ch. 4, sec. 15; en 1853, par l'acte 16 Vict., ch. 194, et enfin en 1860, par le ch. 87, sec. 7 des Statuts Refondus

¹ *Revue Canadienne*, tome second, 1865, page 87.

pour le Bas-Canada, il s'ensuit que la requête d'un créancier pour opérer une telle arrestation est conforme à la loi du pays, et que vouloir proclamer hautement le contraire en s'appuyant sur des motifs d'humanité que tout le monde honore, et qui sont, certes, excellents s'il s'agit de demander le rappel de la loi, mais qui n'affectent en rien la légalité de la question lorsque l'on se propose de la traiter sous ce dernier point de vue, c'est méconnaître singulièrement les dispositions d'une loi sanctionnée d'une manière aussi réitérative.

Il est évident que ce procédé rigoureux contre la femme ne se serait pas introduit dans nos lois, s'il n'existait pas déjà dans nos mœurs et dans nos anciennes lois.

Notre législation, quant à cette contrainte par corps, a reproduit d'une manière plus explicite les dispositions de l'ordonnance de Moulins de 1566, art. 48, qui n'en exceptait pas les femmes mariées ou non-mariées; que les commentateurs avaient cherché à éluder et que les tribunaux n'avaient pas toujours exécutées.

La doctrine et la jurisprudence qui ont prévalu dans les 15^e et 16^e siècles, et les arrêts rapportés par Brodeau et Louët, lettre F. N^o 4, seront donc encore notre boussole en cette matière.

Un simple coup d'œil sur l'ensemble des dispositions de notre Code au sujet des obligations et des droits de la femme, suffira pour démontrer qu'elle ne possède dans ce 19^e siècle aucuns privilèges qui puissent froisser les droits des tiers (si ce n'est le droit de se dispenser de remplir le cautionnement qu'elle a donné comme commune pour son mari en faveur d'un tiers, suivant les articles 1301 et 1374); et cela par suite, probablement, de son intervention maintenant si fréquente dans les affaires et dans les transactions du commerce, fait bien déplorable mais que personne ne peut se dissimuler.

Loin de nous la pensée de vouloir justifier sur tous les points notre législation, mue par une progression constante, sur l'abolition des privilèges de la femme, mais en harmonie peut-être, avec les besoins de l'époque.

Notre seul but pour le moment se borne à exposer l'état actuel de notre législation. Nous ne pourrions choisir un moment plus favorable que celui où la doctrine que nous avons toujours soutenue vient d'être confirmée par le Code.

Si cette dissertation n'a pas été livrée plus tôt à la publicité, c'est que les lois du pays étant sur le point d'être codifiées, il était utile d'attendre, afin d'être en mesure de présenter d'une manière irrécusable et péremptoire, la loi positive et dégagée de toute sa phraséologie *statutaire*, et afin de la placer à la portée de tout le monde,

plutôt que de commenter sur des lois anciennes qui ont varié durant les différents siècles à travers lesquels elles ont passé.

Aux yeux des législateurs modernes, l'intérêt des tiers est le motif prédominant dans la rédaction de leurs codes, et les droits de la femme y sont constamment et inévitablement subordonnés.

Notre Code a armé le créancier dans toute la plénitude de ses droits les plus sévères, et il a désarmé la femme, comme le mineur, comme l'interdit, de tous ses privilèges (à l'exception de la répudiation de son cautionnement), privilèges dont quelques-uns avaient pris naissance même dans le droit romain, d'après les nombreuses autorités que l'on peut compiler sur le sujet.

Notre mission n'est pas de scruter les motifs de ces innovations, mais simplement de grouper ces faits pour soutenir notre thèse quant au point de vue légal sous lequel nous sommes appelés à envisager la question.

Que l'on réfère au 5^e rapport des Codificateurs, page 196, au sujet des substitutions, et l'on y lira ceci : “ Enfin, par l'article 220a, la restitution de droit n'a pas lieu en faveur des appelés qui sont sous puissance d'autrui, à cause des omissions de ceux qui les représentent, sauf recours contre ces derniers ; règle conforme à ce qui est applicable aux cas analogues d'omission traités dans le présent travail.”

“ L'intérêt des tiers est le motif de cette règle dans le cas présent comme ailleurs ; le code français contient aussi un article dans ce sens.”

A l'article 2086 n'y voit-on pas une mesure extrême décrétée contre la femme en ces termes : “ Le défaut d'enregistrement peut être opposé même à l'encontre des mineurs, des interdits, des femmes sous puissance de mari et de la couronne.”

A l'article 954, un droit nouveau a été introduit comme suit :

“ La femme du grevé n'a pas de recours subsidiaire sur les biens substitués pour la sûreté de son douaire ou de sa dot.”

Nous sommes loin maintenant de la théorie à laquelle Napoléon a attaché son nom avec tant d'éclat lors de la discussion de son Code sur les dispositions de l'article 2135 traitant les hypothèques légales de la femme et du mineur comme créances privilégiées sans la formalité de l'inscription.

Nous sommes donc en mesure d'affirmer qu'aux yeux de nos législateurs, les privilèges de la femme si souvent consignés dans les anciennes lois, à raison de son inexpérience dans les affaires ou dans l'intérêt des mœurs, ne sont plus appréciés comme ils l'ont été du temps de nos ancêtres, et que les droits des créanciers ont pris le pas sur ces privilèges.

Sous l'empire du Code Napoléon, la contrainte par corps contre la femme est abolie.

Un seul cas est excepté, c'est celui du Stellionat; car toutes les règles comme tous les bienfaits cessent dans les cas de dol et de mauvaise foi.

En Bas Canada, notre Code, à l'article 2272, décrète ce qui suit :
 " Les personnes contraignables par corps sont : 1^o Les tuteurs et
 " curateurs pour tout ce qui est dû, à raison de leur administration,
 " à ceux qu'ils ont représentés; 2^o Toute personne responsable
 " comme séquestre, gardien ou dépositaire, shérif, coroner, huissier,
 " ou autre officier ayant la garde de deniers ou autres effets en
 " vertu de l'autorité judiciaire; 3^o Toute personne responsable
 " comme caution judiciaire, ou comme adjudicataire de biens
 " meubles ou immeubles vendus en exécution du jugement d'un
 " tribunal."

Et l'article 2276 dit : " Les prêtres ou ministres de quelque déno-
 " mination que ce soit, les septuagénaires et *les femmes*, ne peuvent
 " être arrêtés ou incarcérés pour dettes ou autre cause d'action
 " civile, à moins qu'ils ne tombent dansquelqu'un des cas énumérés
 " dans les articles 2272 et 2273."

Il est peut-être intéressant d'observer ici que par l'article 282 la mère, quoique mineure, a droit à la tutelle de ses enfants et aussi les ascendantes en viduité, à la tutelle de leurs petits-enfants, et que conséquemment, il semble résulter assez clairement qu'elles seront à l'avenir contraignables par corps pour le reliquat de leur compte de tutelle.

Il devra en être de même quant à la femme si elle devient caution judiciaire, article 1962; ou si elle est nommée gardienne et surtout de ses meubles saisis-gagés; car les articles 560 et 878 du projet de Code de procédure civile n'ont pas écarté les femmes de la garde d'effets saisis et surtout de leurs effets saisis-gagés, ainsi qu'elles en ont le droit, si le créancier y consent.

Vide Jousse, Ord., 1667. 1 vol., p. 246, note 4 sur l'article 15.

La femme n'est pas exempte non plus de l'emprisonnement pour mépris de Cour et rébellion à justice. Lorsqu'en 1865, la contrainte par corps était réclamée contre la femme mariée, pour folle-enchère, il existait donc un texte formel facile à saisir et qui ne pouvait être méconnu.

Les lois antérieures ne pouvaient aucunement influencer sur la portée de cette loi positive émanée de la législature, cette sauvegarde des libertés publiques et des droits privés, cette sentinelle avancée de la civilisation, et qui ne peut être accusée d'être plus barbare que dans les autres pays.

Les dispositions de notre code à cet égard ne sont que le reflet de nos Statuts provinciaux et ont été reproduites sans commentaire de nos Statuts refondus.

Ainsi donc, en résumé, d'après les principes du droit et les dispositions de nos lois, la femme est assujettie à l'emprisonnement pour cause de folle-enchère et même pour diverses autres causes, et il est évident que nos lois lui ont enlevé certains privilèges dont elle a pu jouir durant plusieurs siècles et qui, s'ils sont encore reconnus, comme on l'a prétendu, par tous les codes de lois qui régissent le monde actuel, ont été abolis formellement et de propos délibéré dans le Bas-Canada par notre Code Civil récemment promulgué.

P. R. LAFREYAYE.

Montréal, 10 Août 1866.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS.

Le Câble Transatlantique est maintenant au nombre des faits accomplis. Ce serait le moment de prendre la pose de Louis XIV et de dire : " Il n'y a plus d'Océan ; " ce qui nous arrête, c'est que les mots à effet n'ont pas, sous la plume des chroniqueurs, l'écho durable qu'a conservé la phrase depuis longtemps démentie de ce puissant monarque. Contentons-nous de saluer avec une joyeuse admiration ce nouveau triomphe du génie persévérant de l'homme sur les éléments, et espérons que le succès éphémère qui avait couronné la même entreprise en 1858, sera cette fois un succès définitif.

C'est le vingt-sept juillet dernier que le Câble Transatlantique a atteint notre hémisphère, et que, pour la seconde fois, l'Europe s'est trouvée en communication instantanée avec l'Amérique. Après les échanges de félicitations entre Notre Souveraine et le Président des Etats-Unis, une des premières dépêches transmises par le Télégraphe Transatlantique a été l'heureuse nouvelle de la suspension des hostilités entre la Prusse et l'Autriche. On ne pouvait inaugurer sous de meilleures auspices une entreprise destinée à effacer la distance qui sépare les deux continents. Il y a maintenant près d'un mois que le télégraphe fonctionne à travers l'Océan avec une régularité et une précision remarquables ; avant peu le cable brisé en 1858 formera une seconde ligne de communication.

Bien téméraire serait celui qui tenterait dès maintenant de prédire quelle sera sur l'Amérique et sur l'Europe l'influence de ce rapprochement qui tient du prodige. Aura-t-il l'effet de les unir davantage, en rendant leur solidarité plus sensible ? Serait-ce l'enjambement de la civilisation, continuant sa marche vers l'Occident ? Ne serait-ce pas le commencement de cette grande unité annoncée par l'Écriture ? Nous faisons sans détours profession de l'ignorer, comme le commun des mortels ; mais ce qui nous apparaît clairement, c'est la sensation de force et de confiance que les Colonies Anglaises d'Amérique vont puiser dans leur contact continué avec leur puissante métropole. Jusqu'à présent, nous savions, pour l'avoir appris étant jeunes, que nous étions sujets de l'empire britannique, et nous vivions sans trop nous en apercevoir ;

mais que le Câble dure, et il ne s'écoulera pas longtemps avant que chacun de nous ne se sente, bon gré malgré, devenir en tant soit peu citoyen du grand empire. Ce qui ne contribuera pas peu à augmenter l'illusion, c'est que les deux extrémités du câble reposent sur le territoire britannique.

Tant que le succès de l'entreprise a été douteux, on n'a guère songé à s'enquérir à qui en reviendrait soit le mérite, soit les profits ; mais une fois la première émotion passée, il a bien fallu discuter un peu cela. Nos excellents voisins ont eu le bon goût de s'en attribuer de suite tout le mérite, parce que, disent-ils, M. Cyrus W. Field, à l'esprit d'entreprise et à la persévérance indomptable duquel est dû l'accomplissement de ce projet gigantesque, est un citoyen américain. Les Anglais leur ont répondu, avec non moins de vérité, que sans leurs capitaux, sans leur concours et surtout sans leur *Great Eastern*, tout l'esprit d'entreprise et toute la persévérance de M. Field auraient été dépensés en pure perte, et le débat s'est arrêté là. Il y a moins d'incertitude à l'égard des profits, qui, soit disant, seront fort raisonnables. Un grand nombre d'actionnaires ont déserté avant le temps le catalogue de la Compagnie, sans même songer à s'y faire remplacer, en sorte que si M. Field est obligé de partager avec d'autres la gloire du succès, ceux-ci, pour l'en consoler, lui feront encaisser de superbes dividendes.

* * *

L'armistice conclu entre l'Autriche et la Prusse n'est pas encore expiré et déjà la nouvelle de la signature du traité de paix nous arrive. Démoralisée par ses défaites réitérées, l'Autriche s'est vue forcée d'accepter les conditions de la Prusse et de lui céder le pas dans la Confédération Germanique. La France abandonne la Vénétie au royaume d'Italie. La Révolution triomphe sur toute la ligne ; Rome seule lui manque, et les troupes françaises sont à la veille de s'en retirer. Le Souverain Pontife dans sa détresse a fait un appel suprême à la catholicité, en émettant un emprunt de soixante millions de francs pour faire face aux éventualités qui se préparent.

Le Mexique est de nouveau en proie à une de ces attaques chroniques qui le visitent depuis si longtemps. L'empereur Maximilien, découragé par le retrait des troupes françaises, ne parlerait de rien moins que de déposer sa couronne, si l'Impératrice, qui est actuellement à Paris, ne réussit pas à obtenir que les réclamations du gouvernement français ne soient pas prélevées sur les revenus des douanes mexicaines.

* * *

Le Parlement a été prorogé le 15 du courant, après une session de plus de deux mois ; selon toutes les probabilités, il ne sera pas convoqué de nouveau avant la mise en opération du régime fédéral. Les principales mesures dont s'est occupée la Législature et qui ont été sanctionnées, sont la suspension de l'acte d'*Habeas Corpus* en vue d'empêcher les incursions des Fénéniens ; les changements de tarif nécessités par l'abrogation du traité de Réciprocité ; les constitutions locales qui devront régir chacun des deux Canadas sous le

régime de la Confédération, adoptées telles que soumises par l'Administration, et le Code de Procédure Civile du Bas-Canada. Des changements importants et vraiment utiles concernant l'acte d'incorporation du Barreau avaient été soumis à la Législature, mais nous avons le regret de dire que cet acte nous est revenu sans avoir été considérablement amendé.

La majorité qui soutenait l'Administration ayant été considérable durant toute la session, il s'en est suivi que les orages parlementaires y ont été fort rares. Les intérêts du grand commerce, un moment alarmés par le remodèlement du tarif, ont bien fait entendre vers la fin leur cri discordant; mais grâce à quelques amendements, tous ces flots courroucés se sont abattus bien vite, pour reprendre leur cours paisible et florissant. Il fallait une question religieuse pour réveiller tout de bon la Chambre, qui était retombée déjà dans sa somnolence habituelle; la loi sur l'éducation l'a fournie. L'Administration était prête à faire aux protestants du Bas-Canada les concessions qu'un certain nombre d'esprits remuants parmi eux réclament depuis quelques années, lorsqu'une mesure analogue fut présentée pour les catholiques du Haut-Canada. En un moment, les vieux partis se sont reformés, prêts à recommencer avec la même ardeur les luttes d'autrefois; les évêques catholiques de la province se sont adressés à la Législature pour obtenir justice pour les catholiques du Haut-Canada. Craignant les complications que pourrait amener ce débat brûlant, l'Administration a jugé prudent de retirer sa mesure; celle pour le Haut-Canada a disparu aussi, et l'hon. M. Galt, qui, on se le rappelle, avait fait à ce sujet de si belles promesses à ses coreligionnaires du Bas-Canada, a dû déposer le portefeuille des finances.

Ainsi s'est terminée la dernière session du dernier parlement des Canadas-unis. Nous remettons à un autre moment l'appréciation de cette période importante de notre histoire parlementaire.

* * *

Le Code Civil du Bas-Canada est entré en vigueur le premier de ce mois, en vertu de la proclamation de Son Excellence le Gouverneur-Général, qui fixait le premier août 1866 comme le jour à compter duquel il aurait force de loi. Avec le Code l'ancienne législation s'éteint pour reprendre une vie nouvelle, dégagée des obscurités et des incertitudes dont l'avaient entourée des siècles de discussions et des milliers de commentateurs; modifiée, selon les besoins de notre époque et de notre état social, et plus en harmonie avec les exigences insatiables du commerce.

La codification de nos lois était une œuvre qui avait de quoi tenter l'ambition de nos hommes d'état et de nos jurisconsultes; et celui qui en a conçu le projet et ceux qui l'ont mis à exécution ont le droit d'être fiers du monument qu'ils se sont élevés en travaillant d'une manière aussi efficace et aussi durable au progrès et au bien-être social de leur pays.

C'est en 1857 que l'Honorable G. E. Cartier, alors Procureur-Général présenta et fit adopter par la Législature, son projet de loi décrétant la codification des lois du Bas-Canada et le mode d'après lequel elle serait faite. Peu de temps après, les Honorables Juges R. E. Caron, Chs. D. Day et A. N. Morin furent nommés Commissaires-Codificateurs, et MM. J. U. Beaudry et T. K.

Ramsay, Secrétaires de la Commission, avec instruction de préparer, sur le modèle des codes français, un Code Civil et un Code de Procédure Civile pour le Bas-Canada. Le cadre tracé par la Législature au travail des Codificateurs les astreignait à déclarer quelles étaient les lois réellement en force dans le Bas-Canada, à indiquer les autorités sur lesquelles elles reposaient, et à suggérer les amendements qu'ils croiraient opportuns. Telle a été aussi la marche qu'ont suivie les Commissaires, et après huit années d'un travail opiniâtre, auquel l'un d'eux, le Juge Morin, de regrettable mémoire, a succombé, ils ont pu livrer, l'an dernier, à l'approbation de la Législature, la première et la plus importante partie de leur travail, le Code Civil. C'est ce projet, adopté par la Législature avec quelques additions et modifications, qui est maintenant la loi de notre pays.

L'Honorable Juge Morin a été remplacé par M. J. U. Beaudry, l'un des Secrétaires de la Commission. L'autre Secrétaire, M. Ramsay, qui s'était retiré quelque temps auparavant, a eu pour successeur M. T. McCord, et l'Honorable L. S. Morin occupe actuellement la place laissée vacante par la promotion de M. Beaudry.

Les Codificateurs se sont conformés assez scrupuleusement au programme que leur avait imposé la Législature, et il résulte de là que le Code ne s'éloigne qu'à de rares intervalles de l'esprit de nos anciennes lois. Ils ont plutôt sacrifié au besoin d'uniformité dans les matières de détail et purement arbitraires qu'au goût de l'innovation, et certes ce n'est pas nous qui les blâmerons d'en avoir agi ainsi; car toute notre crainte était que nos vieilles lois ne sortissent toutes mutilées de ce remaniement universel.

L'introduction de la liberté illimitée de tester et notre loi d'enregistrement avaient d'avance ouvert la voie aux innovations, en facilitant la transmission et la mutation des biens-fonds; l'abolition de la Tenure Seigneuriale était venue ensuite achever de briser les entraves, salutaires selon les uns, nuisibles selon les autres, qui retenaient les biens dans les familles. Un changement radical avait donc pris place sous ce rapport dans notre vieux Droit Coutumier, si humain et si conservateur dans ses tendances, qu'il identifiait en quelque sorte la famille avec la propriété sur laquelle elle vivait. Faciliter la transmission et la mutation des biens, telle a été la raison et tel est le but des principales innovations introduites dans le Code. Nous n'hésitons pas à dire qu'il y a là un grand pas de fait vers le progrès matériel de notre population; mais nous ne sommes pas prêt à admettre qu'il en soit ainsi du côté du progrès moral.

La seule matière qui soit radicalement changée est celle des successions *ab intestat*; on y a fait table rase de toutes les distinctions de biens: plus de propres, plus d'acquets, plus de lignées. La succession ne formera désormais qu'une masse de biens à partager par fractions uniformes entre les successibles. Ceux qui sont dans l'heureuse habitude d'hériter continueront à s'enrichir comme par le passé, chaque fois qu'ils se trouveront les plus proches parens d'un opulent défunt; seulement, au lieu de partager la succession comme sous l'ancien droit, quasi à titre de parent de tel et tel immeuble, ils prendront leurs parts en bloc, comme parens du défunt tout simplement, ainsi que cela se pratique en France depuis le Code Napoléon.

Ce système a sur celui qu'il remplace l'avantage de simplifier tellement cette partie si épineuse du Droit Coutumier, que le partage d'une succession compliquée pourra désormais se régler au moyen d'une opération d'arithmétique fort ordinaire.

Les changements qui se trouvent dans les autres parties du Code n'introduisent pas à proprement parler des principes nouveaux dans notre législation ; ils ne sont, pour la plupart, que les conséquences logiquement développées de nos lois statutaires. Mais le perfectionnement, l'ingénieuse méthode et les lumières que les juristes de la France moderne ont répandues dans tout le droit s'y révèlent partout.

Le Code était devenu nécessaire, parce que notre législation ancienne, brusquement interrompue et obscurcie par la conquête, était devenue incomplète et incertaine en bien des points, à cause de son origine reculée, et à cause des besoins nouveaux créés par les idées modernes. Il était nécessaire encore pour trancher d'une manière définitive tant de questions controversées qui entretenaient dans le sombre sanctuaire de Thémis ces lumières trompeuses, espèces de feux-follets qui ont conduit tant de plaideurs confiants dans les horreurs de la condamnation en dernier ressort. Fixer les origines de nos lois, les rendre aussi complètes que possible, leur donner la force de la certitude, et trancher les questions controversées, était donc rendre à notre pays un service signalé, et nous croyons que le Code Civil a atteint ce but.

S'il est vrai, comme nous le pensons, que les lois d'une nation donnent la mesure de son perfectionnement et de sa stabilité, le Bas-Canada peut montrer avec orgueil son Code Civil, et regarder autour de lui sans trop s'inquiéter. Il pourrait arriver que nous attacherions à nos lois telles que codifiées plus d'importance politique qu'elles n'en sont réellement susceptibles, mais nous ne croyons pas nous tromper en disant qu'elles seront pour le Bas-Canada, dans la carrière remplie d'écueils où il va bientôt entrer, un puissant moyen de conservation, et qui sait ! peut-être le modèle de celles qu'adoptera plus tard l'Amérique Britannique.

S. LESAGE.